

REÇU

29 NOV. 2017

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**2017-127. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET VOTE PRENANT ACTE DE  
LA TENUE DU DEBAT**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Présents : 27**

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Mélissa TROUVE, Christian SCHMITT, Fanny HERVE, Liliane ARNAUD, Christian BERTHELOT, Jean ENGELKING, Caroline AUDOUIN, Philippe CREACHCADEC, Marylise MOREAU, Nicolas GAZEAU, Claire CHATELAIS, Aziz BACHOUR, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Philippe CALLAUD, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

Jean-Claude LANDREAU à Jean-Pierre ROUDIER, Annie TENDRON à Philippe CREACHCADEC, Dominique DEREN à Jean-Philippe MACHON, Danièle COMBY à Françoise BLEYNIE, Jacques LOUBIERE à Marcel GINOUX, Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD.

**Absents : 2**

François EHLINGER, Brigitte FAVREAU.

**Secrétaire de séance :** Marylise MOREAU.

**Date de la convocation :** 9 novembre 2017

**Date d'affichage :** 29 NOV. 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 2121-29 et L. 2312-1,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Considérant la présentation réalisée lors de la Commission « Gérer » du jeudi 02 novembre 2017,

Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires qui doit avoir lieu préalablement à l'examen du budget primitif 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le vote prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaire intervenue le 15 novembre 2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 30**

**Contre l'adoption : 1** (Laurence HENRY)

**Abstentions : 2** (Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU

29 NOV. 2017

Sous-Préfecture  
de SAINTES



**ELEMENTS ECONOMIQUES,  
BUDGETAIRES ET FINANCIERS  
CONTRIBUANT AU  
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

REÇU

29 NOV. 2017

Sous-Préfecture  
de SAINTES

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Perspectives budgétaires 2018</b> .....	<b>3</b>
1.1. Situation économique mondiale .....	3
1.2. Contexte national .....	6
<b>2. Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?</b> .....	<b>12</b>
2.1. Situation de la Ville.....	12
2.1.1. Niveau d'épargne.....	12
2.1.2. Investissement.....	13
2.1.3. Endettement .....	14
2.2. Orientations financières .....	16
2.2.1. Une dynamique des recettes faible .....	16
2.2.2. Un plan d'ajustements .....	17
<b>3. Les Ressources Humaines</b> .....	<b>22</b>
3.1. La structure et l'évolution des effectifs.....	22
3.2. L'évolution des dépenses .....	23
3.3. La rémunération et temps de travail.....	24
3.3.1. La rémunération.....	24
3.3.2. L'action sociale.....	24
3.3.3. Le temps de travail.....	25
<b>4. Perspectives, stratégies et orientations</b> .....	<b>26</b>
4.1.1. Cadre de vie .....	28
4.1.2. Culture .....	30
4.1.3. Sport.....	31
4.1.4. Vie associative .....	32
4.1.5. Services à la population .....	34
4.1.6. Dépenses d'équipement .....	35
<b>5. Perspectives sur les budgets annexes</b> .....	<b>37</b>
5.1. Budget annexe « assainissement collectif » .....	37
5.1.1. Fonctionnement .....	37
5.1.2. Investissement.....	38
5.1.3. Endettement .....	39
5.2. Budget annexe « eau potable ».....	40
5.2.1. Fonctionnement .....	40
5.2.2. Investissement.....	41
5.2.3. Endettement .....	42
5.3. Budget annexe « organisation de salons ».....	43
5.4. Budget annexe « golf » .....	44
5.5. Budget annexe « site Saint-Louis ».....	45
<b>ANNEXES</b> .....	<b>46</b>
ANNEXE 1 : Autorisations de programme .....	46

## 1. Perspectives budgétaires 2018

### 1.1. Situation économique mondiale

#### → Un environnement économique et financier mondial porteur

Les indicateurs sembleraient plutôt bien orientés. Le climat économique et financier mondial paraît favorable au développement du commerce mondial qui augmenterait ainsi de 5,9% en 2017.

Face au regain de l'inflation, les ménages européens ont abaissé leur taux d'épargne pour tenter de conserver leur niveau de consommation.

Les investissements reprennent, en légères hausses, dans de nombreux secteurs.

Globalement, l'environnement financier demeurerait plutôt favorable en Europe, même si les orientations de politiques monétaires divergent, amenant toutefois à un relèvement modéré des taux directeurs de la FED.

INSEE – note conjoncture- Septembre 2017

Début 2017 les échanges mondiaux se sont encore intensifiés, notamment dans les économies émergentes. Dans la zone euro, le produit intérieur brut a de nouveau accéléré (+0,6 % après +0,5 %), augmentant un peu plus vivement qu'attendu en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie. Les fondamentaux de cette croissance sont robustes, comme l'atteste la franche amélioration du climat des affaires depuis fin 2016.

De nombreux signaux indiquent que l'éclaircie des économies émergentes durerait : la Russie et le Brésil renouent avec la croissance après deux années de récession sévère, l'économie chinoise ne freine plus et accroît même à nouveau nettement ses investissements et ses importations.

Le commerce mondial continuerait ainsi d'augmenter solidement le reste de l'année, si bien qu'en 2017 sa hausse serait la plus forte depuis 2011.

La zone euro bénéficie de cet environnement mondial porteur. En outre, même si les impulsions favorables depuis mi-2014 s'estompent, l'amélioration passée de la situation financière des agents continuerait de porter ses fruits. Le cours du pétrole est légèrement remonté et a entraîné un regain d'inflation en début d'année, limitant les gains de pouvoir d'achat des ménages. Ceux-ci en amortissent l'effet sur leur consommation en réduisant leur épargne de précaution car le chômage continue de baisser.

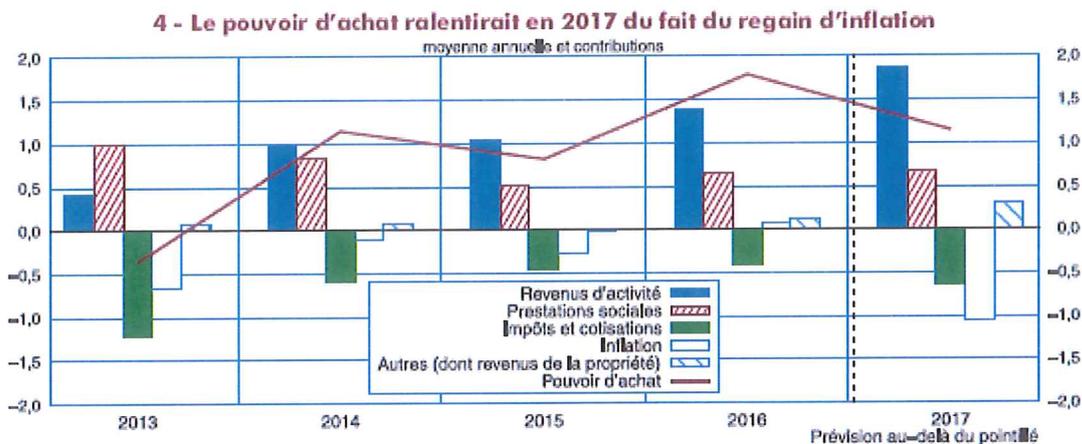
Par ailleurs, les effets de la dépréciation passée de l'euro et de la baisse des taux d'intérêt s'émoussent. Cependant, les conditions de financement des investissements demeurent très accommodantes, tant pour les entreprises qui ont reconstitué leur capacité à les autofinancer, que pour les ménages qui dépensent à nouveau vigoureusement dans le logement neuf, bénéficiant de taux d'intérêt encore très bas.

#### → Un regain d'inflation qui impacte le niveau de consommation des agents économiques

Les ménages européens ont un peu abaissé leur taux d'épargne face au regain d'inflation. Dans la zone euro, du fait des prix de l'énergie, l'inflation totale s'est nettement élevée depuis fin 2016 et a atteint +2,0 % en février 2017, alors qu'elle était encore négative mi-2016. Elle a d'ores et déjà un peu reflué à +1,4 % en mai et elle resterait à ce niveau d'ici la fin de l'année.

L'inflation sous-jacente s'élève lentement, et atteindrait +1,2.% fin 2017, contre +0,8 % fin 2016, les salaires accélérant un peu. L'emploi resterait solide et le taux de chômage continuerait de refluer à 8,8% fin 2017, soit 0,9 point de moins qu'un an plus tôt. Au total, du fait de l'inflation, le pouvoir d'achat des ménages européens a marqué le pas fin 2016 et début 2017 et ralentirait nettement en moyenne annuelle, à +1,2.% en 2017 après +1,9 %. Néanmoins, leur consommation décélérerait moins vite (+1,6 % en 2017 après +2,0 %), les ménages italiens et espagnols abaissant leur propension à épargner.

Ainsi, le taux d'épargne reculerait un peu en 2017, retrouvant un plus bas depuis 1990. Depuis 2015, la consommation des ménages français progresse un peu plus vite que leur pouvoir d'achat. En 2017, la baisse attendue du chômage faciliterait un petit repli de leur épargne de précaution et le taux d'épargne baisserait de nouveau à 13,9 % après 14,0 % en 2016, au plus bas depuis 1990.



Source : Insee

#### → Des investissements plus vigoureux, signe d'une relance progressive

L'investissement en équipement a rebondi début 2017 et il resterait vigoureux le restant de l'année, le taux d'utilisation des capacités productives étant au plus haut depuis 2008.

- L'investissement resterait dynamique en 2017, ce qui montre que l'économie française repart.

Ainsi, l'investissement des entreprises augmenterait de nouveau fortement en 2017. Au premier trimestre, l'investissement des entreprises a vivement progressé, dopé par les achats de biens d'équipement et des dépenses de services. Les conditions resteraient favorables : les perspectives de demande, notamment externe, sont dégagées, les taux de marge et d'autofinancement seraient quasi stables à un niveau relativement élevé, et, malgré une petite remontée, les coûts d'emprunt demeurent très bas.

##### ○ L'industrie :

Les industriels sont notamment optimistes sur leurs perspectives d'activité et de demande extérieure et déclarent que leurs carnets de commandes se regarnissent. Ainsi, la production manufacturière se redresserait au deuxième trimestre et sa hausse resterait robuste au second semestre. Elle atteindrait +1,5% en moyenne sur l'année en 2017 (après +0,8% en 2016).

##### ○ La production agricole :

En 2017, en supposant un retour à des conditions météorologiques normales, la production agricole céréalière retrouverait un niveau proche de sa moyenne, contribuant à hauteur de +0,1.point à l'activité d'ensemble.

##### ○ Les services marchands :

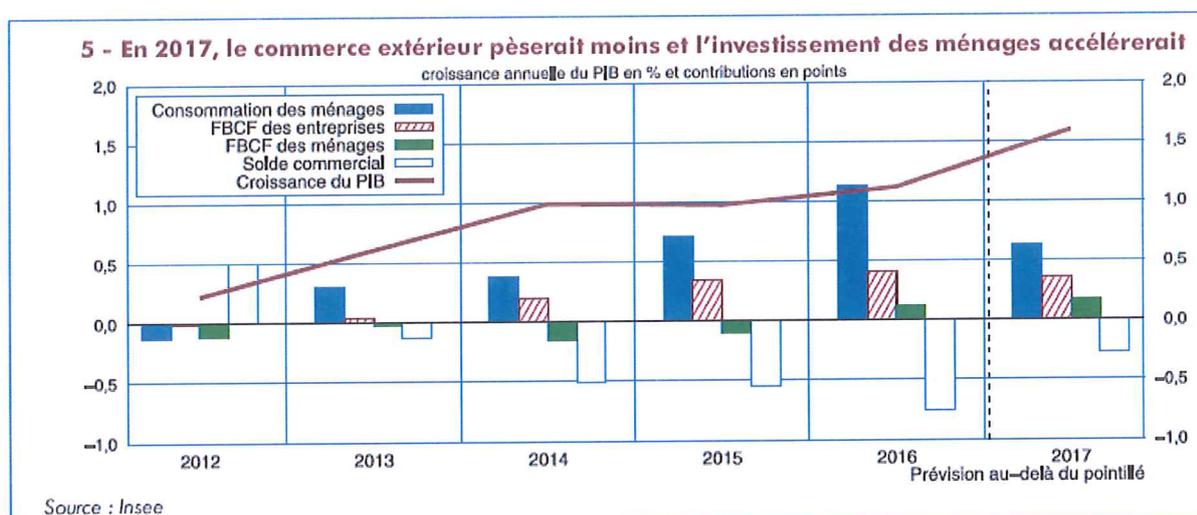
Malgré un ralentissement attendu de la consommation des ménages, la production de services marchands accélérerait en 2017 (+2,4% après +1,3% en 2016) grâce à la vigueur de la production industrielle et de l'investissement des entreprises.

○ La construction de logements :

Après de forts reculs en 2014 (-1,9 %) et en 2015 (-1,5%), l'activité dans la construction a cessé de se contracter en 2016 (+0,1%) et accélérerait franchement en 2017 (+1,8%) : la construction de logements a notamment renoué avec la croissance, répercutant avec un délai habituel le net redressement des ventes de logements neufs puis celui des permis de construire.

- L'investissement des ménages poursuivrait sur sa lancée en 2017

L'investissement des ménages a progressivement accéléré depuis un an, sa croissance atteignant +1,0 % début 2017. La récente hausse des permis de construire suggère que cette tendance se poursuivrait quasiment au même rythme : l'investissement des ménages s'élèverait ainsi de 3,7 % en 2017, une hausse inédite depuis 2006 (*graphique ci-dessous*).



➔ **Malgré la récente hausse des taux d'intérêts souverains, l'environnement financier reste favorable pour la France**

L'environnement financier reste favorable en Europe, même si les orientations de politiques monétaires divergent, amenant toutefois une légère appréciation et à un relèvement modéré des taux directeurs de la FED.

Outre-Atlantique, les perspectives d'inflation en hausse et la situation du marché du travail amèneront sans doute la FED à relever progressivement ses taux directeurs. L'inflation se situe à présent au-dessus de 2% et le taux de chômage est au plus bas depuis 2007 (4,3%).

Ainsi, avec la hausse des taux directeurs américains, la remontée attendue de l'inflation et l'anticipation d'une politique budgétaire américaine expansionniste après l'élection de D.Trump, les taux souverains se sont redressés fin 2016 partout dans le monde. Pour la France, le taux souverain à 10 ans a temporairement atteint 1,2% en mars mais est retombé jusqu'à 0,6% mi-juin.

## 1.2. Contexte national

Au cours des quinze dernières années, les collectivités locales ont vu se succéder nombre de transferts de compétences et de réformes institutionnelles, fiscales et financières. La réforme territoriale de 2014-2015 produit encore ses effets en 2017 avec notamment le transfert de la compétence transports des départements aux régions. Les régions redimensionnées prennent de l'ampleur financière, tandis que les départements se voient davantage recentrés sur l'action sociale. Dans le même temps, la carte intercommunale est redessinée avec des intercommunalités plus grandes, aux compétences élargies, et des métropoles qui s'affirment. Ainsi, les communes ne peuvent plus être analysées sans leur groupement tant leurs finances sont imbriquées territorialement.

### → L'environnement macro-économique

L'activité française retrouverait une croissance plus proche de celle de la zone euro, après trois années de progression plus faible que ses voisins.  
Au total, le PIB français pourrait enregistrer une augmentation pour 2017.

La Banque Postale – note conjoncture- Septembre 2017

La croissance de l'économie française s'est renforcée au cours de la première partie de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2017, elle devrait avoisiner 1,5 %, la meilleure performance depuis 2010. Cela tient à une amélioration de l'environnement international, notamment européen, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi. Le taux de chômage reculerait ainsi sensiblement cette année. Dans ce contexte, bien que demeurant toujours très bas, le taux d'intérêt à 10 ans pourrait amorcer une remontée très graduelle l'an prochain.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)			
%	2016	2017 e	2018 p
Taux de croissance du PIB	1,1	1,5	1,4
Taux d'inflation	0,2	0,9	1,2
Taux de chômage	9,8	9,2	9,0

e : estimations  
p : prévisions

Source : Insee, prévisions La Banque Postale (juillet 2017).

## → Les finances locales pour 2017

Il apparaîtrait que les dépenses et recettes de fonctionnement enregistreraient une légère hausse dans les mêmes proportions. Par ailleurs, les dépenses d'investissement sembleraient également enregistrer une reprise.

Enfin, l'encours de dette des collectivités locales progresserait peu cette année.

La Banque Postale – note conjoncture- Septembre 2017

L'état des lieux en 2017 laisse entrevoir des collectivités locales qui regagneraient des marges de manœuvre financières : leur épargne (41,5 milliards d'euros) enregistrerait une hausse de 2,2%, après + 4,4% en 2016, au prix d'efforts conséquents sur leurs dépenses de fonctionnement (181,1 milliards d'euros).

Ces dernières, qui ont diminué de 0,3% en 2016, devraient progresser de 1,5% en 2017, principalement sous l'impulsion des revalorisations de la masse salariale, de la reprise de l'inflation et de la montée en puissance de certaines compétences.

Les recettes de fonctionnement (222,6 milliards d'euros, en hausse de 1,6%) bénéficieraient d'une moindre baisse des dotations et d'un produit des droits de mutation et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises particulièrement dynamique. La croissance des recettes courantes serait obtenue quasiment sans utilisation du levier fiscal.

L'investissement, dont l'ampleur de la baisse depuis trois ans (- 10,6 milliards d'euros entre 2013 et 2016) faisait craindre que cette dépense ne soit devenue la variable d'ajustement des budgets locaux, repartirait à la hausse (+ 3,7%). Cette reprise serait toutefois modérée, alors même que les besoins existent, en lien notamment avec les évolutions sociodémographiques et normatives : développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, déploiement de nouvelles infrastructures numériques, rénovation énergétique, etc.

L'encours de dette des collectivités locales progresserait peu, + 0,3%, pour atteindre 182,2 milliards d'euros fin 2017, et son niveau en point de PIB se stabiliserait (8,0%). La trésorerie détenue par les collectivités locales augmenterait à nouveau pour s'élever à près de 46 milliards d'euros en fin d'année.

### → Une poursuite de la contribution au redressement des finances publiques : une contrainte directe sur les dépenses des collectivités locales

Après avoir engagé un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015 – 2017, l'État poursuit sa politique de redressement des finances publiques.

Les efforts au redressement des finances publiques vont se poursuivre sur la période 2018-2022 : c'est ainsi une participation de 13 milliards d'€ qui serait demandée aux collectivités locales.

Parallèlement, de nouvelles règles prudentielles seraient mise en place pour mieux encadrer le ratio d'endettement, et les collectivités territoriales qui s'engageraient à diminuer leurs dépenses de fonctionnement verraient leur DGF stabilisée.

Globalement les dotations d'État diminueraient de 4 milliards d'€ pour 2018.

La Banque Postale – note conjoncture- Septembre 2017

Sur cette période, les collectivités territoriales devaient être mises à contribution proportionnellement à leur part dans les dépenses publiques, soit un effort de 11 milliards d'euros sur les 3 ans, mais une réduction de l'effort d'1 milliard d'euros avait cependant été décidée pour l'année 2017.

Cet effort va se poursuivre, pour 2018, par un plan d'économie de 15 milliards d'€ répartis comme suit : 7 sur le périmètre de l'État, 5 sur celui de la Sécurité Sociale, et « 3 milliards relèveront des Collectivités locales et du Grand Paris »

Plus particulièrement, la "trajectoire des finances publiques" 2018-2022, fixée par le Gouvernement prône, pour les collectivités territoriales, un total de 13 milliards d'économies « en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée », une « contractualisation individuelle entre l'Etat et les plus grandes collectivités », une « nouvelle règle prudentielle » complétant la règle d'or actuelle afin de mieux encadrer le ratio d'endettement des collectivités, un « effort en matière de soutien à l'investissement local » avec notamment la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement.

Ce nouveau mécanisme de baisse de dotations de l'État pèsera directement sur les dépenses des collectivités locales qui chercheront à optimiser leurs dépenses de fonctionnement.

#### → Les dotations d'État et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'ensemble des dotations d'État diminue de 4 milliards d'€ environ, l'essentiel de cette baisse étant portée par la DGF (- 3,8 milliards €).

Mais, il ne s'agit pas, en réalité, d'une baisse nette de dotations destinées à combler le déficit de l'État. Cette baisse touchera uniquement les régions, et elle s'explique par le remplacement de la DGF des régions par une fraction du produit de la TVA : les régions ne devraient pas y perdre, selon l'État, et elles pourraient même y gagner, puisque ce sera « 4,1 milliards d'euros » de TVA qui leur seront alloués.

Une autre baisse notable est à noter : il s'agit des - 240 millions d'€ sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Une bonne nouvelle, cependant, pour les communes, la dotation pour les titres sécurisés passe à 40 millions d'€, et la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) augmente, passant de 570 millions d'€ en 2017 à 665 millions d'€. Mais, cette dernière augmentation intègre en partie les montants affectés à la réserve parlementaire, aujourd'hui supprimée.

Concernant la DGF, conformément aux annonces du gouvernement, il n'est donc pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de « contrat de confiance » entre l'État et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne devraient pas voir leur DGF baisser – et dans le cas contraire il y aurait un malus.

Pour la Ville de Saintes, sur une dotation globale de fonctionnement de 5,8 millions d'euros, le prélèvement cumulé depuis 2014 atteindra 1,8 millions d'euros en 2017, ce qui porte la Dotation forfaitaire à un montant estimé de 3,8 millions d'euros. Ce prélèvement équivaut à 5,3% des recettes réelles de fonctionnement de 2013.

Ville de Saintes (en k€)	2014	2015	2016	2017
Tranche 2014	-246	-246	-246	-246
Tranche 2015		-597	-597	-597
Tranche 2016			-635	-635
Tranche 2017				-307
<b>Total cumulé</b>	<b>-246</b>	<b>-843</b>	<b>-1 478</b>	<b>-1 785</b>

## → Une péréquation renforcée

A l'instar des précédentes lois de finances, la péréquation est encore renforcée pour 2018. Le texte initial du Projet de Loi de Finances propose également une augmentation de 190 millions

La politique de péréquation engagée les années précédentes se poursuivrait pour 2018. Le Projet de Loi de Finances prévoirait ainsi une hausse de 190 millions d'€ des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF.

La Banque Postale – note conjoncture - Septembre 2017

d'€ des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF : + 90 millions d'€ pour la DSU, + 90 millions d'€ pour la DSR et + 10 millions d'€ pour les départements.

En parallèle, cette dotation voit le nombre de ses bénéficiaires se réduire, ce qui devrait se traduire pour la Ville une stagnation de ce produit. En 2017, la Ville a perçu 657 k€ (après avoir perçu 590 k€ en 2016).

Rappelons que cette hausse est financée par les collectivités locales elles-mêmes puisque la moitié est financée par des redéploiements au sein de la DGF et l'autre moitié par les dotations servant de variables d'ajustement.

Les autres recettes de péréquation perçues par la Commune, à savoir le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et la dotation nationale de péréquation (DNP), devraient être quasi stables.

Il existe néanmoins des incertitudes sur le produit du FPIC en raison des mutations du paysage intercommunal. Et, notons, pour la forme, une légère diminution de la DNP 2017 de 1,6% (passant de 461 666 € en 2016 à 454 095 € en 2017).

## → Les variables d'ajustements

Le dispositif proposé au titre des variables d'ajustements connaît des changements importants cette année pour le bloc communal. En particulier, après avoir intégré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions dans le périmètre des variables en 2017, c'est désormais la DCRTP versée aux communes et aux EPCI qui est transformée en variable d'ajustement.

Intitulé du prélèvement	Montants 2017	Montants 2018	Évolution
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	30 860 013 000	27 050 322 000	-3 809 691 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	15 110 000	12 728 000	-2 382 000
Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 696 000	73 500 000	-196 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 524 448 000	5 612 000 000	87 552 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 053 485 000	2 018 572 000	-34 913 000
Dotations élu local	65 006 000	65 006 000	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976 000	40 976 000	0
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000 000	500 000 000	0
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	0
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	0
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	0	0	0
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	0
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	0	0	0
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3 099 453 000	2 858 517 000	-240 936 000
Dotations pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	536 450 000	529 683 000	-6 767 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	50 867 000	41 775 000	-9 092 000
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	0
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	83 000 000	99 000 000	16 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	6 822 000	0
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	389 325 000	323 508 000	-65 817 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	81 500 000	82 000 000	500 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	18 000 000	18 000 000
	44 374 340 000	40 326 598 000	-4 047 742 000

Source : [http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC\\_N\\_ID=24835](http://www.amf.asso.fr/document/index.asp?DOC_N_ID=24835)

## → Des recettes fiscales remaniées

Globalement, les recettes fiscales 2017 devraient être en augmentation autour de 3,6%. L'assiette fiscale, compte tenu d'une revalorisation forfaitaire des bases décidée par le gouvernement de 0,4% en 2017, enregistrerait une croissance limitée.

En revanche, les impositions économiques devraient être plus dynamiques, et les droits de mutations à titre onéreux seraient en progression, ce qui tirerait par le haut la fiscalité indirecte.

La réforme de la taxe d'habitation sur les 3 ans à venir amènerait l'État à compenser la fiscalité locale qui ne sera plus perçue par les communes. Toutefois, les modalités de mise en œuvre de cette mesure demandent encore à être précisées pour donner une visibilité aux communes.

La Banque Postale – note conjoncture- Septembre 2017

Les recettes fiscales (142,6 milliards d'euros) progresseraient sur un rythme comparable à celui de 2016 (+ 3,6%) mais pour des raisons différentes. Le produit des taxes « ménages »

(taxe d'habitation et taxes foncières) augmenterait moins vite qu'en 2016 en raison principalement d'un effet taux départemental plus faible (les départements avaient fortement augmenté leur taux d'imposition sur le foncier bâti en 2016).

→ L'évolution de la pression fiscale du bloc communal devrait rester relativement atone.

L'assiette fiscale, compte tenu d'une revalorisation forfaitaire des bases décidée par le gouvernement de 0,4% en 2017 (contre 0,9% en 2016), enregistrerait une croissance limitée autour de 1,5%. Il convient de noter que, maintenant, cette évolution est indexée sur l'inflation constatée l'année précédente, et non plus sur l'inflation prévisionnelle de l'année à venir.

Les impositions économiques, en revanche, devraient être plus dynamiques qu'en 2016, à la faveur d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) bien orientée (17,6 milliards d'€, + 4,3%, après + 1,4% en 2016).

Au sein de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO, 14,8 milliards d'€), avec une progression de 18%, tireraient ce poste vers le haut. Cette forte hausse est due notamment à la conjoncture du marché de l'immobilier ancien qui enregistre un nombre de transactions très élevé et à des prix en hausse.

→ Prise en charge de la taxe d'habitation par l'État

La fiscalité des collectivités locales, pour les communes, devrait enregistrer une modification importante en 2018 et pour les années à venir, pour la taxe d'habitation.

Ainsi, confirmée lors de la Conférence nationale des territoires en juillet 2017, la taxe d'habitation (22 milliards d'€), perçue par le bloc communal, ne serait plus acquittée que par 20% des ménages d'ici 2020.

Cette réforme s'étalerait sur trois ans et le manque à gagner serait compensé par un dégrèvement, l'État se substituant au contribuable local. Selon les premières estimations du Gouvernement, le produit acquitté par 20% des ménages toujours assujettis représente environ 9 milliards d'euros, soit 40 % de la taxe d'habitation actuelle.

De nombreuses incertitudes demeurent cependant quant aux modalités d'application de cette réforme (par exemple, quelle année sera retenue pour le taux de référence ? Et qu'en sera-t-il à l'issue des 3 années de sa mise en œuvre ?).

À noter qu'actuellement, la taxe d'habitation n'est pas acquittée par l'intégralité des ménages, l'État prenant déjà en charge 18% du produit.

Le coût pour l'Etat de cette réforme serait de 3 milliards en 2018 ; de 6,6 milliards en 2019 ; puis de 10,1 milliards à partir de 2020.

## 2. Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?

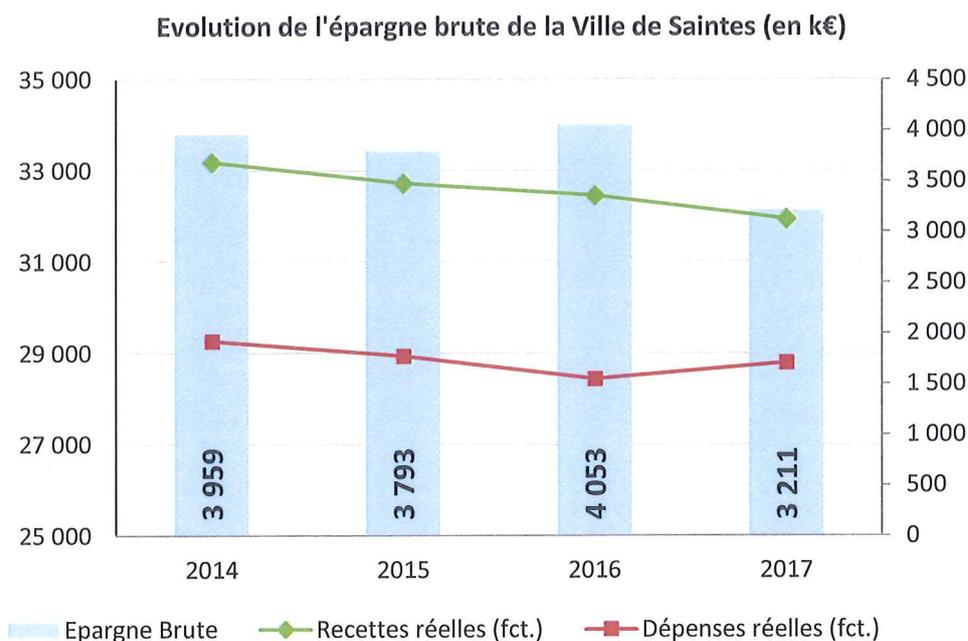
### 2.1. Situation de la Ville

#### 2.1.1. Niveau d'épargne

Entre 2014 et 2016, les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement diminué, en raison des baisses successives de la dotation forfaitaire et des compensations d'exonération de fiscalité directe locale. Ces réductions des concours de l'Etat (-1,46 millions d'euros) ont été compensée en partie par la dynamique de fiscalité et la hausse des droits de mutation à titre onéreux (+ 200 k€)

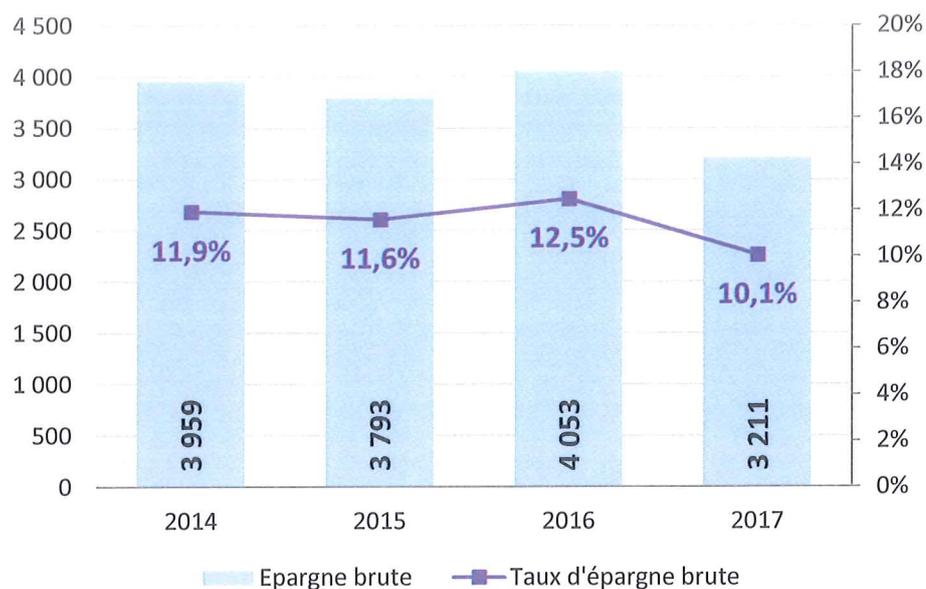
Dans la même période, les dépenses ont suivi la même tendance. Les charges à caractère général se sont stabilisées autour de 6,1 millions d'euros en 2014 et 2015 puis ont diminuées en 2016 (- 300 k€). Les charges de personnel ont également été contenues (+0,3%) entre 2014 et 2016. Cette situation a permis à l'épargne brute de se maintenir à un niveau correct en 2015 et 2016.

L'épargne brute se dégraderait en 2017, pour atteindre un niveau de 3,2 millions d'euros. En effet, les projections de fin d'année prévoient une augmentation des charges à caractère général et de personnel.



En 2017, le taux d'épargne, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement), atteint le seuil des 10%.

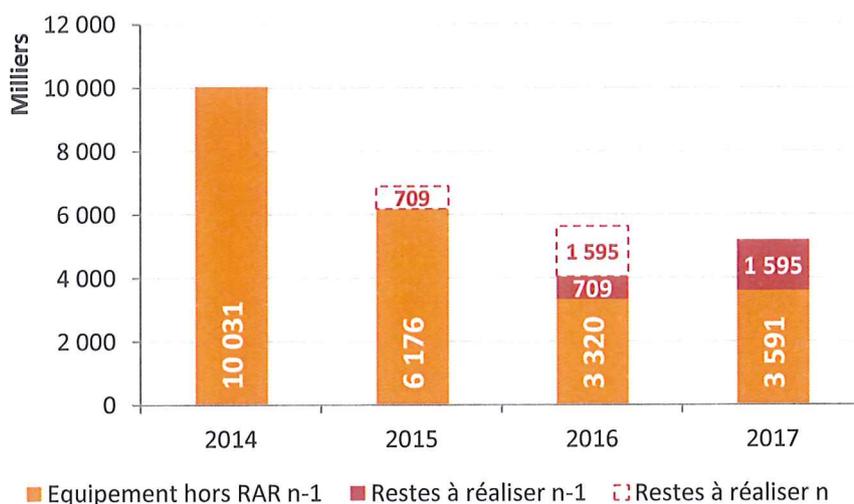
### Epargne brute (en k€) et taux d'épargne



### 2.1.2. Investissement

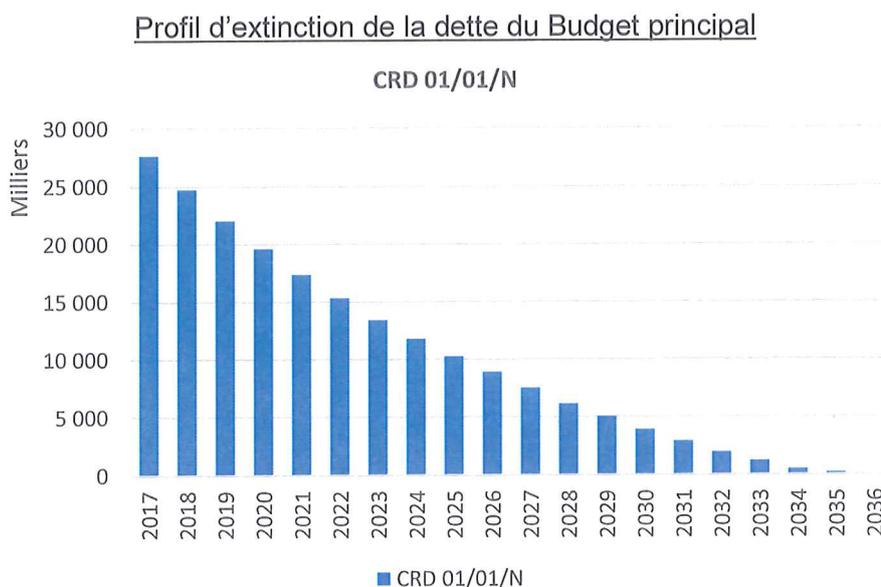
Après un très fort niveau d'investissement en 2014, le rythme des dépenses d'équipement a ralenti en 2015. La baisse des dépenses d'équipements s'est accrue en 2016, en lien avec la fin du programme de rénovation urbaine. En outre, on constate un taux de réalisation des dépenses d'équipement faible sur les exercices 2016 et 2017. De nombreux restes à réaliser ont été inscrits en 2016. Cela correspond à des dépenses engagées en 2016 et mandatées en 2017. Le même cas de figure pourrait se reproduire avec la clôture de l'exercice 2017.

### Dépenses d'équipement (en k€)

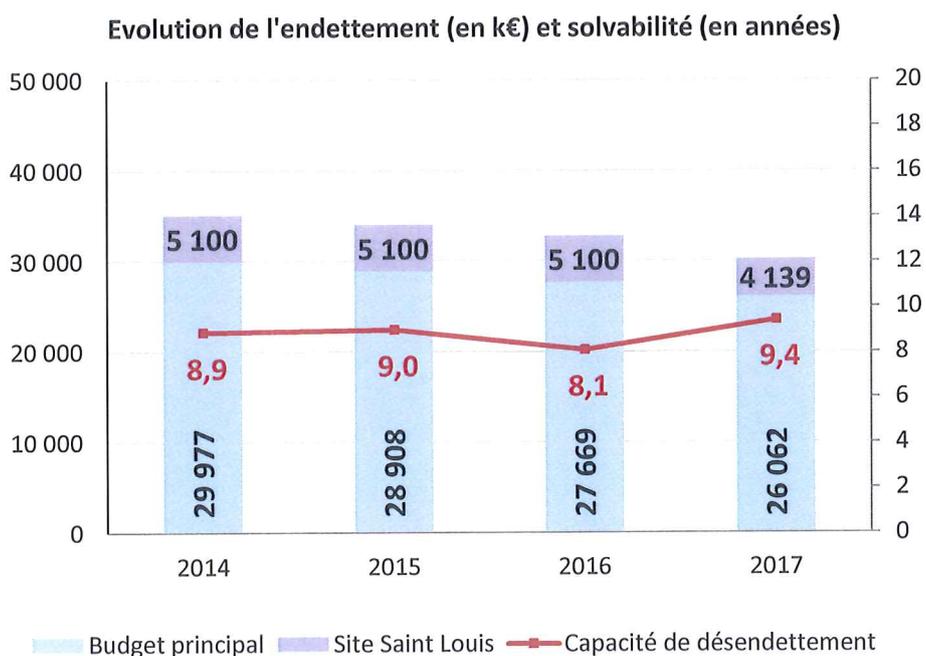


### 2.1.3. Endettement

La maîtrise des dépenses d'investissement en 2015 puis en 2016, a permis de désendetter la commune de 2,3 millions d'euros au cours de ces deux années, ce qui porte l'encours cumulé de la dette à 32,8 millions d'euros au 31/12/2016 (dont 5,1 millions contractés lors du rachat du site Saint Louis, et remboursés sur une durée de 5 ans par le budget annexe de zone correspondant). Au regard du taux d'exécution estimatif des dépenses d'équipement, les projections vont dans le sens d'une nouvelle diminution d'emprunt, avec un encours potentiellement minoré de 1,5 millions d'euros.

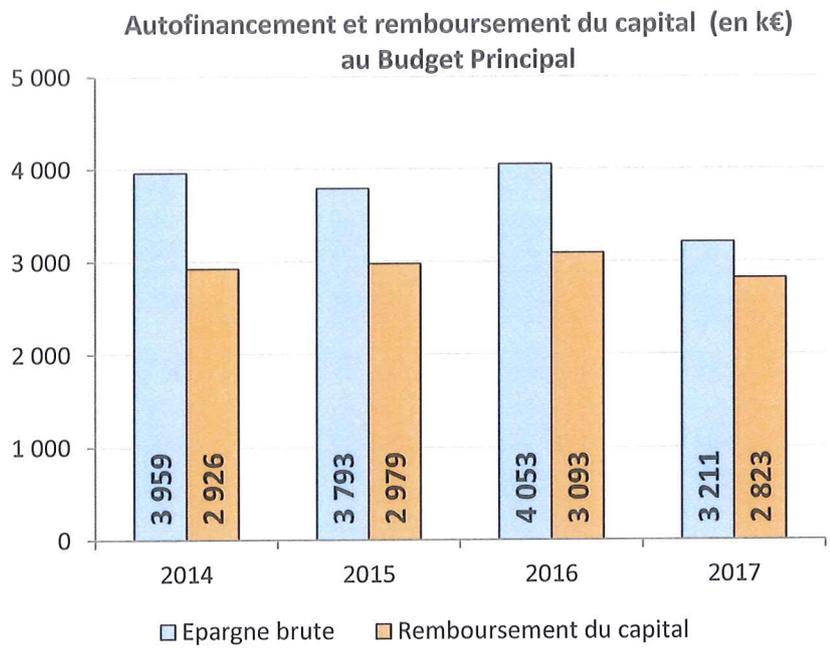


Malgré la baisse de l'encours de dette, la capacité de désendettement se dégraderait en 2017, pour atteindre 9,4 ans en 2017. Elle correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble du capital restant dû, si la totalité de l'épargne brute était utilisée à cette fin.



Dans le cadre du « pacte de confiance », le gouvernement prévoit des mesures pour contraindre les communes à maintenir un ratio de solvabilité acceptable.

En 2017, au Budget Principal, l'épargne suffit à rembourser le capital de la dette. L'épargne nette, ce qu'il reste de l'épargne brute après remboursement du capital et sert à financer les dépenses d'équipement, sera très faible (390 k€).



## 2.2. Orientations financières

### 2.2.1. Une dynamique des recettes faible

#### → Des recettes de DGF stables

En 2017, la baisse de la dotation forfaitaire (versée par l'Etat) a été divisée par deux pour l'année 2017, soit une contribution saintaise de 300 k€, au lieu des 600 prévus initialement. Pour 2018, le montant de la DGF est stabilisé, voire légèrement augmenté. Les dotations de péréquation étant abondées, les recettes de DGF pour 2018 devraient être stables pour la Ville par rapport à celles enregistrées en 2017.

#### → Des réformes fiscales en cours et à venir

Les mesures passées auront des incidences sur les produits de fiscalité directe locale. Concernant les recettes d'impôts et taxes, le Parlement a décidé une augmentation des bases fiscales de l'inflation constatée en n-1. La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels s'applique à partir de 2017 tandis que celle des locaux d'habitation n'est toujours pas d'actualité.

La nouvelle mesure du gouvernement porte sur la suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80% des ménages. La réforme de la taxe d'habitation débutera par une première baisse de 30% en 2018 puis de 65% en 2019. L'Etat entend compenser cette recette par un dégrèvement sur la base des taux votés en 2017.

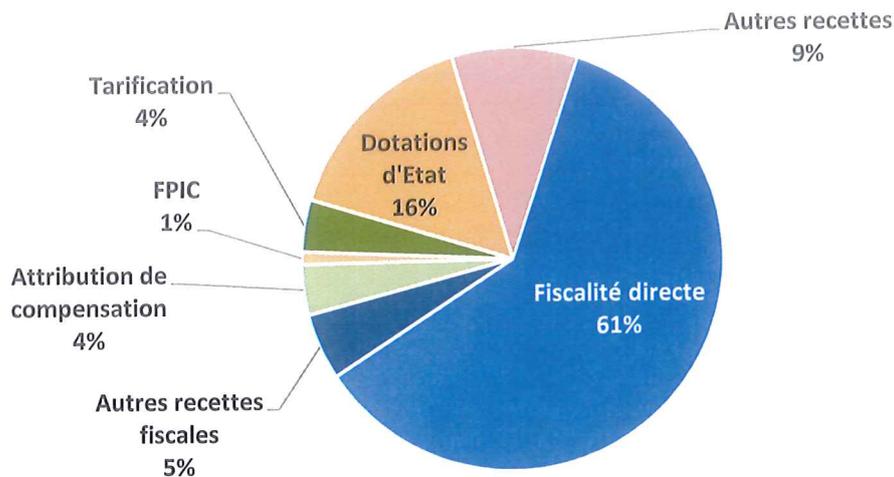
Cette mesure prive la collectivité d'une grande partie de son pouvoir de taux en matière de TH.

Ces aménagements pourront être suivis d'autres mesures puisqu'une refonte plus globale de la fiscalité locale n'est pas à exclure.

#### → Des taux d'imposition inchangés

Comme le montre le graphique ci-dessous, une part conséquente des recettes de la Ville provient de la fiscalité directe (61%), c'est-à-dire de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

### Structure des recettes réelles de fonctionnement (CA prévisionnel 2017)



Depuis 2014, le choix a été fait de ne pas recourir au levier fiscal. Ce choix politique fort rend nécessaire une action importante pour maîtriser les dépenses et travailler également à la recherche de recettes nouvelles.

#### **2.2.2. Un plan d'ajustements**

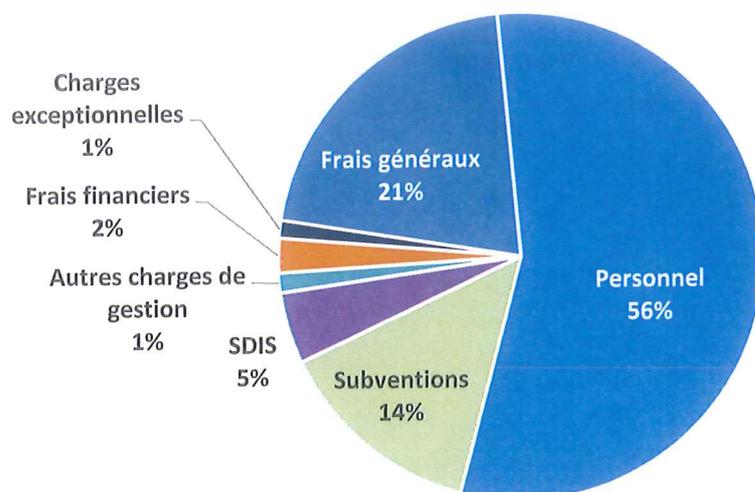
Compte tenu de l'évolution naturelle des dépenses (inflation, indexation des contrats, progression de carrière des agents), la collectivité doit poursuivre les mesures volontaristes engagées afin de préserver ses ratios financiers.

Ce plan d'ajustements doit ainsi permettre de répondre à moyen terme de répondre à l'effort d'économies imposé par le gouvernement (13 Md€ sur le quinquennat à l'échelle nationale). La baisse sera calculée par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Il s'agit de ramener le taux de 2 % à 1,2 %.

L'Etat entend contractualiser avec les 319 plus grandes collectivités (représentant 2/3 des dépenses totales de fonctionnement des collectivités), dont la ville de Saintes fait partie. Ces contrats prévoient une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement. Ainsi, les communes de plus de 10 000 habitants se verront appliquer une « règle d'or renforcée » calée sur l'idée d'un « ratio de bonne gestion » (cf partie 2.1.3 relative à l'endettement)

Ainsi, le budget 2018 et les suivants doivent prévoir des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tant en charges à caractère général (011) qu'en dépenses de personnel (012), qui représentent 56% des dépenses réelles de fonctionnement.

### Structure des dépenses de fonctionnement (CA prévisionnel 2017)



Cette gestion rigoureuse doit permettre à la Ville d'investir sur des projets majeurs, en particulier l'aménagement du site Saint Louis et la Vallon des Arènes.

Pour faire face à ces enjeux financiers, poursuivant dans les orientations politiques de l'année dernière, un cadre doit être fixé pour les trois ans à venir :

- Les charges à caractère général, doivent être contrôlées à un niveau acceptable sur l'ensemble des postes de dépenses (par des actions visant à l'optimisation des achats, à la réduction des éclairages publics, à l'amélioration de la performance énergétique etc.). Il s'agira de veiller à ce que la hausse des frais généraux soit principalement liée à la hausse prévisionnelle des prix ;
- Maintien des charges de personnel permettant d'assurer le fonctionnement des services et des projets, en veillant à revoir l'organisation des services en fonction des mouvements de personnels, et en privilégiant la mobilité interne. De même, en cas d'absence momentanée d'un agent, le remplacement par un recrutement ponctuel devra être exceptionnel. Il s'agira ainsi de veiller à ce que le volume global du personnel soit tenu.
- Analyse approfondie des subventions accordées aux associations.
- Recherche active de sources de recettes externes (subventions publiques, mécénats, fondations, etc).

Les hypothèses du plan d'ajustements sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

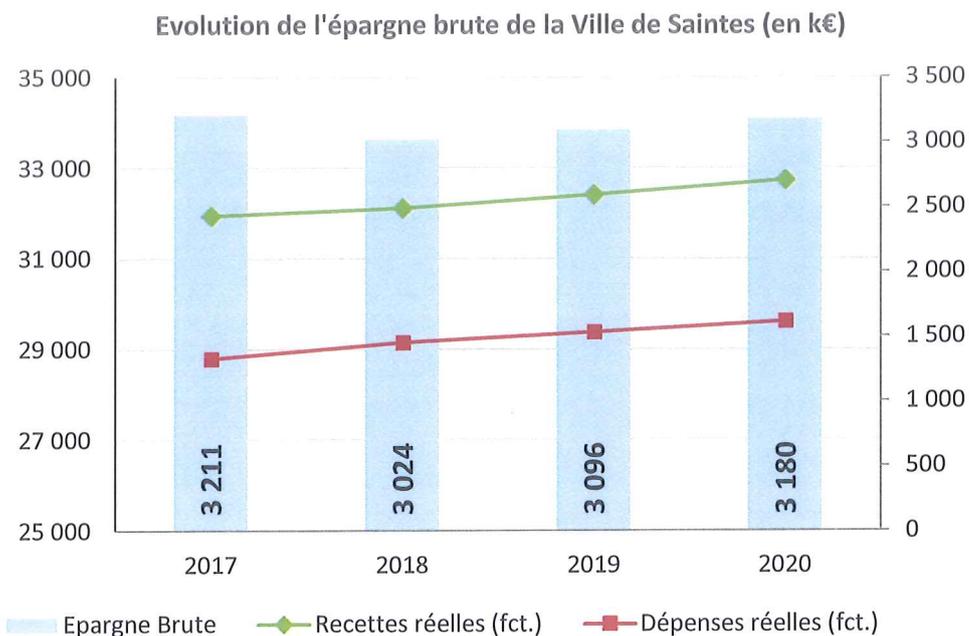
	2018	2019	2020	
Fiscalité	TH - TAUX	16,02%	16,02%	16,02%
	FB - TAUX	36,78%	36,78%	36,78%
	FNB - TAUX	47,69%	47,69%	47,69%
	BASES TH - EVOL. PHYSIQUE (*1)	0,3%	0,3%	0,3%
	BASES FB - EVOL. PHYSIQUE (*1)	0,6%	0,6%	0,6%
	BASES FNB - EVOL. PHYSIQUE (*1)	-1,0%	-1,0%	-1,0%
	EVOL. NOMINALE LF = INFLATION N-1	0,90%	1,20%	1,30%
	CESSIONS	880 000 €	500 000 €	500 000 €
	TARIFS	1,0%	1,0%	1,0%
	FRAIS GENERAUX (011)	0,9%	1,2%	1,3%
GVT (Glissement Vieillesse Technicité)	0,7%	0,7%	0,7%	
DUREE EMPRUNTS FUTURS	15,0 ans	15,0 ans	15,0 ans	
TAUX EMPRUNTS FUTURS	2,5%	2,5%	2,5%	
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	7 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	

Note (\*1) : les hypothèses d'évolutions des bases (TH, FB et FNB) sont corrélées à l'évolution physique des constructions nouvelles. Ainsi, si le volume de Foncier Bâti augmente (donc il y a plus de constructions, et plus de Taxe d'Habitation), alors le Foncier Non Bâti se réduit du fait des constructions nouvelles.

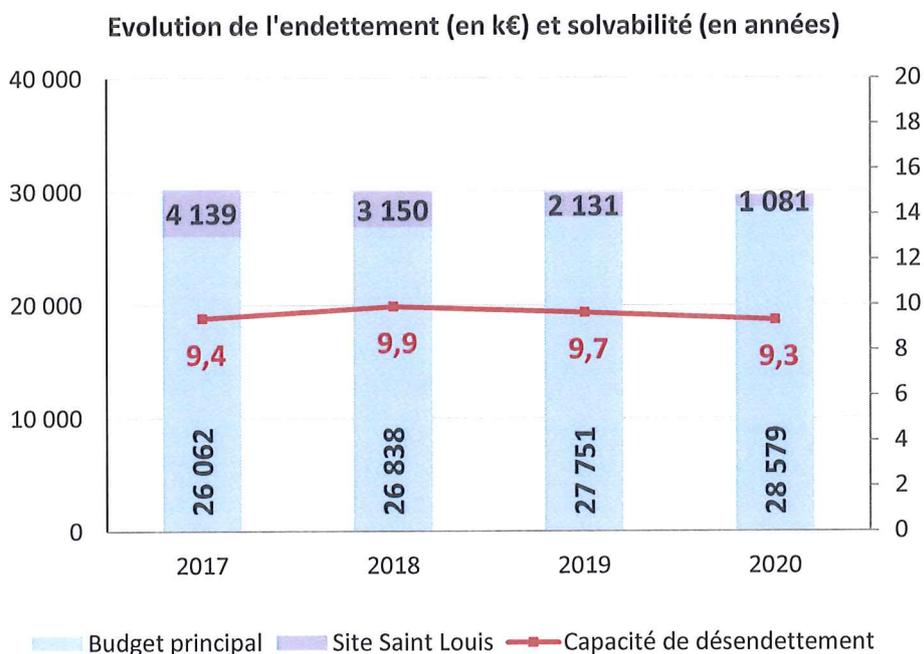
Seule l'application de ce plan de maîtrise financière permettra une évolution prévisionnelle acceptable de l'épargne, telle que présentée dans les tableaux et graphiques ci-dessous :

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 796</b>	<b>29 149</b>	<b>29 378</b>	<b>29 617</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 044	6 212	6 287	6 368
DEPENSES DE PERSONNEL	16 000	16 200	16 313	16 428
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 730	5 674	5 680	5 686
ATTENUATION DE PRODUITS	25	25	25	25
CHARGES FINANCIERES	657	632	676	727
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	340	396	383	369
CHARGES INDUITES PAR PPI	0	10	15	15
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 948</b>	<b>32 113</b>	<b>32 413</b>	<b>32 738</b>
PRODUITS DES SERVICES	1 576	1 567	1 580	1 592
CONTRIBUTIONS DIRECTES	19 410	19 680	20 020	20 380
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 229	1 229	1 229	1 229
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 530	2 706	2 708	2 710
DOTATION FORFAITAIRE	3 822	3 772	3 722	3 672
COMPENSATIONS FISCALES	969	885	868	854
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 472	1 425	1 431	1 438
ATTENUATION DE CHARGES	261	261	261	261
AUTRES PRODUITS	679	589	595	601

Les hypothèses ci-dessus permettent de maintenir une épargne brute à un niveau voisin de 3 100 K€ sur la période.



Le niveau des dépenses d'équipement, de 7 millions d'€ chaque année, jusqu'en 2020, amène à un encours de dette proche de 28,6 millions d'€, soit 1,4 millions de moins qu'en 2014. La dette contractée sur le Site Saint-Louis sera, quant à elle, remboursée en grande partie dans la mesure où il ne restera qu'une seule annuité à payer en 2021.



➔ **Politique active de recherche systématique de nouvelles sources de financement**

Les services et les élus sont mobilisés afin d'optimiser les sources de financements extérieurs. Ainsi, chaque projet fait l'objet d'une recherche accrue de subventions publiques ou privées. Dans ce cadre, il devient indispensable d'affecter un agent à cette recherche de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, ou encore de l'Agence de l'Eau et des fondations privées.

La démarche engagée de cession du patrimoine immobilier sera poursuivie. Outre la recette de cession en tant que telle, cela permet de générer des économies de fonctionnement (assurance, impôts, entretien, etc.).

Les produits des services et du domaine (conservatoire, musées, locations de salles, marchés, terrasses etc.) sont estimées en 2017 à 730 000 €.

**→ Un programme d'investissements recentré sur les urgences et les priorités du programme municipal**

Le niveau des dépenses d'équipement, stabilisé autour de 6 millions d'€ par an depuis 2015, doit être maintenu à un niveau maximum de 7 millions d'€ (y compris le Site Saint Louis). Ce maximum correspond à la capacité du budget de la Ville à investir en conservant des niveaux d'endettement et de solvabilité soutenables.

### 3. Les Ressources Humaines

Cette section, présentée au stade du débat sur les orientations budgétaires, répond à l'obligation intégrée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10 000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

#### 3.1. La structure et l'évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 31 décembre de chaque année.

A fin décembre 2016, les agents titulaires représentent 91 % de l'effectif permanent, soit 353/388 agents, contre 87 % en 2014. La filière technique, avec 204 agents, représente 57,8% de l'effectif titulaire. La catégorie C demeure largement majoritaire (75,9 % des titulaires).

Depuis 2013, le rapport hommes/femmes reste quasiment identique : 57 % d'hommes, 43 % de femmes.

Les agents non titulaires sur emploi permanent constituent 5,6 % de l'effectif total (7,5% en 2014). Les agents non titulaires sur emploi non permanent représentent 15%, soit 66/440 en 2016 et 13,7% soit 61/445 en 2014.

En 2016 la collectivité satisfait à ses obligations légales en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Parallèlement, la pyramide des âges fait toujours apparaître un vieillissement de l'effectif puisque parmi les titulaires, la tranche 55-59 ans est de plus en plus représentée (21,8 %) devant les 50-54 ans (18%).

#### Equivalents Temps Plein (ETP) au 31/12 de chaque année

En ETP	déc-14	déc-15	déc-16
Titulaires	341,92	331,12	338,83
Contractuels longs	24,91	18,98	16
Emplois de Cabinet	0,5	0,5	2

## Effectifs au 31/12 de chaque année

Étiquettes de lignes	2014	2015	2016
<b>Titulaires</b>			
<b>Filière administrative</b>	<b>74</b>	<b>68</b>	<b>75</b>
Categorie A	10	9	9
Categorie B	16	14	15
Categorie C	48	45	51
<b>Filière animation</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
Categorie B	2	2	1
Categorie C	1	1	1
<b>Filière culturelle</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>55</b>
Categorie A	8	8	8
Categorie B	20	20	21
Categorie C	28	28	26
<b>Filière médico-sociale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Categorie C	1	1	1
<b>Filière Sécurité (Police Municipale)</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
Categorie B	2	2	2
Categorie C	6	12	12
<b>Filière Sociale</b>	<b>1</b>		
Categorie C	1		
<b>Filière sportive</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Categorie B	1	1	1
Categorie C	1	1	1
<b>Filière technique</b>	<b>208</b>	<b>201</b>	<b>204</b>
Categorie A	10	7	11
Categorie B	16	19	17
Categorie C	182	175	176
<b>Sans filière - historique</b>	<b>2</b>		
Categorie B	1		
Sans categorie	1		
<b>Permanents</b>			
<b>Filière administrative</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Categorie A	5	5	4
Categorie B	4	1	2
Categorie C	1	1	
<b>Filière culturelle</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Categorie B	9	9	10
Categorie C	1		
<b>Filière technique</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
Categorie A	3	3	2
Categorie B	2		
Categorie C	1	2	
<b>Sans filière - historique</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
Categorie A	2	1	
<b>Emplois de Cabinet</b>			
<b>Sans filière - historique</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Sans categorie	1	1	2
<b>Emplois aidés</b>			
<b>Sans filière - historique</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>8</b>
Sans categorie	14	12	8
<b>Apprentis</b>			
<b>Sans filière</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Sans categorie	6	6	7

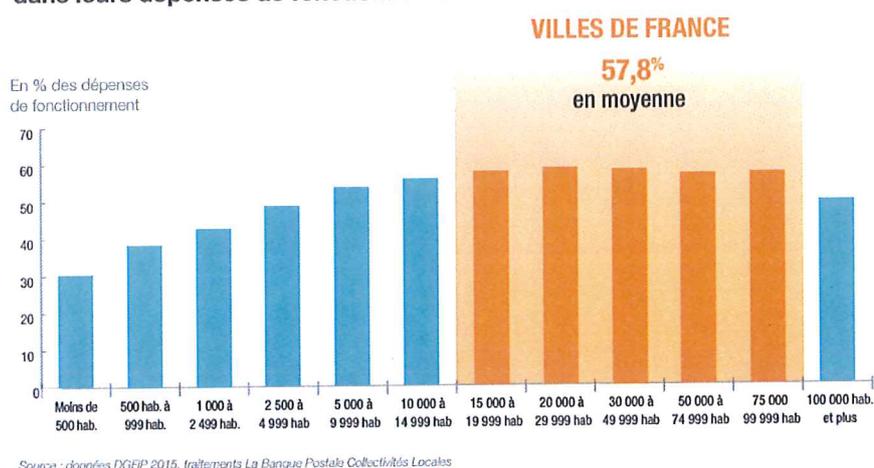
### 3.2. L'évolution des dépenses

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Le budget du personnel représente aujourd'hui un peu plus de 55% des dépenses réelles de fonctionnement, pour un taux de 57,8 % au niveau national.

Evolution du chapitre 012	Budget prévisionnel	Compte Administratif
2014	15 614 676	15 387 797
2015	15 757 846	15 547 846
2016	15 707 300	15 445 245

### Le poids des frais de personnel des communes dans leurs dépenses de fonctionnement



## 3.3. La rémunération et temps de travail

### 3.3.1. La rémunération

La Ville de Saintes met en place un régime indemnitaire basé sur la fonction de l'agent. Cependant, le traitement de base (c'est à dire les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente plus de 80 % des rémunérations.

Cette part a augmentée en 2017 avec la mise en place des accords PPCR (parcours professionnels carrière rémunération) qui organisent un transfert de point du régime indemnitaire vers le traitement indiciaire. Cela a représenté approximativement 99 500 euros en 2017.

Le régime indemnitaire représente plus d'un million d'euros sur 13 millions de rémunération titulaire soit 7,5%.

### 3.3.2. L'action sociale

La Ville mène une action d'accompagnement à l'action sociale en direction des agents sur trois volets :

- Chèque-déjeuner : la valeur faciale d'un chèque-déjeuner attribué aux agents est actuellement de 5 euros soit 2 pour la part agent et 3 pour la part employeur.
- Le Comité des Œuvres Sociales : une association d'action sociale pour le personnel, subventionnée par la Ville, permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux (CNAS, loisirs, billetterie,...).
- Enfin, elle contribue au financement des garanties de protection sociale complémentaire.

### 3.3.3. Le temps de travail

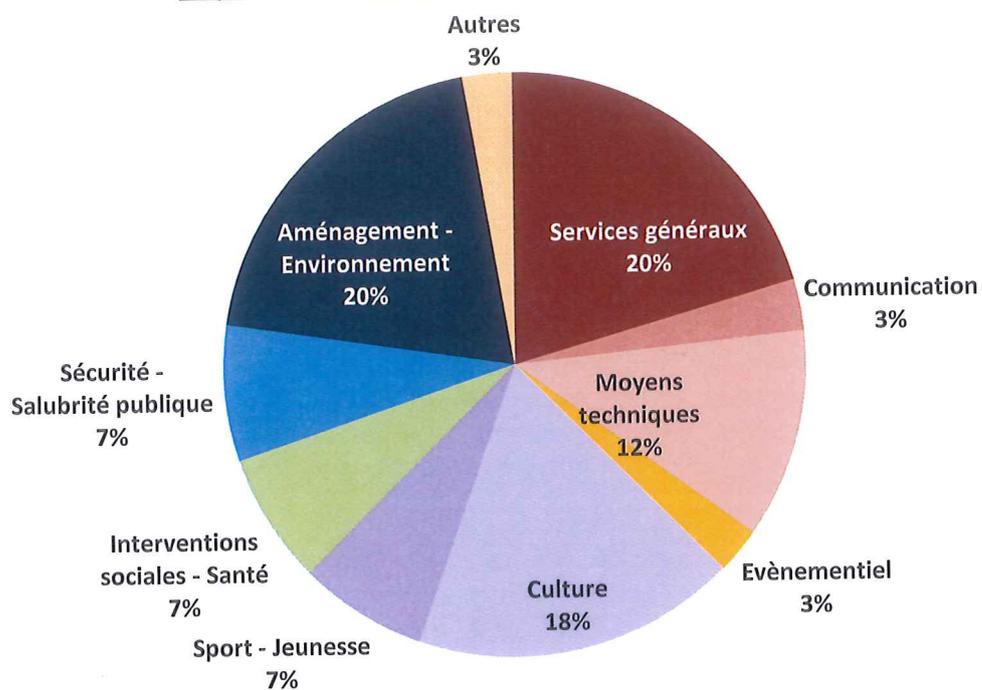
Le temps de travail des agents est de 1555 heures par an. La répartition des Temps de Travail des agents permanents de la Collectivité au 31/12 de chaque année :

	2014	2015	2016
<b>Temps Non Complet</b>	31	30	28
<b>Temps Complet</b>	332	316	324
<b>Temps Partiel</b>	21	22	22
<b>Total général</b>	384	368	374

#### 4. Perspectives, stratégies et orientations

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 28,8 millions d'euros. La répartition de ces dépenses par politique publique est la suivante :

Dépenses de fonctionnement par politique publique



Les orientations budgétaires et les priorités 2018 sont cohérentes avec le programme et les engagements pour lesquels nous avons été élus et les moyens sont alloués afin de les tenir et de les réaliser.

Le contexte budgétaire est marqué par la baisse historique des dotations de l'Etat aux collectivités qui impacte très durement les recettes de la Ville. Compte-tenu de notre engagement de ne pas augmenter les tranches des taxes locales afin de ne pas aggraver davantage l'écart de fiscalité avec les communes environnantes, nous avons entrepris à la fois une politique de cession d'immeubles appartenant à la Ville et non nécessaires à son fonctionnement, et une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'adaptation du niveau d'investissement.

La vision à l'horizon 2030 est celle d'un territoire et d'une ville centre reconnus au sein de la grande région Nouvelle-Aquitaine comme dynamiques, rayonnants et innovants qui ont su valoriser leur patrimoine pour créer de l'activité et du bien-être pour les habitants.

Pour cela, nos grandes orientations visent à renforcer l'attractivité de la ville pour les habitants, pour les visiteurs et pour les entreprises. Elles sont en cohérence avec celle du territoire dans tous les domaines pour que se développe l'activité qu'elle soit commerciale, touristique, économique ou culturelle afin de développer l'emploi.

Pour les différents domaines d'intervention de la Ville, il faudra procéder :

- à la recherche permanente d'économies dans le fonctionnement,
- à une politique d'investissement adaptée aux capacités financières de la collectivité,
- à la recherche systématique de partenariats pour le financement des projets.

En 2018 seront poursuivies les actions visant à maintenir la **propreté** et la sécurité dans la Ville. Seront également maintenus les moyens dédiés à l'amélioration du cadre de vie que ce soit l'embellissement, le fleurissement, le stationnement, la circulation, la rénovation de l'habitat en centre-ville et la lutte contre l'habitat indigne, la rénovation des rues et des trottoirs dans les quartiers ainsi que la rénovation de l'éclairage public.

Par ailleurs la Ville, en collaboration avec la Région et la CDA, se positionne en facilitateur voire en partenaire ou en acteur direct si nécessaire pour le développement économique. La Ville poursuivra ses initiatives :

- pour trouver des entreprises afin d'occuper les friches industrielles (Penn Plax, Saintronic),
- pour adapter le PLU afin de créer du foncier pour les entreprises (zone de Beaulieu),
- pour trouver et mettre en place des projets alternatifs (cité entrepreneuriale, SNCF),
- pour défendre et créer de l'emploi,
- pour poursuivre l'ouverture du site internet, en lien avec l'entreprise Myfairjob, en direction des recruteurs (après l'avoir ouvert vers les demandeurs d'emplois),
- pour soutenir l'emploi dans la construction et dans le commerce par la recherche d'investisseurs.

Avec la Région, des initiatives seront prises pour collaborer avec Bordeaux et attirer à Saintes des formations supérieures tout en poursuivant le soutien au CFA et aux grands lycées existants.

De plus en 2018, en collaboration avec l'Education Nationale et la CDA, le travail d'optimisation des bâtiments scolaires, rendu nécessaire par l'évolution des effectifs, sera poursuivi pour accompagner le chantier de la CDA sur la carte scolaire.

#### 4.1.1. Cadre de vie

La Direction du Cadre de Vie regroupe près de 70 collaborateurs dont plus de 85% d'agents de terrain positionnés au sein des services opérationnels (Espaces Verts, Propreté Urbaine) et d'un service fonctionnel (Conception-Gestion). Le taux d'encadrement est légèrement supérieur à 14 %.

##### → **Les objectifs généraux**

###### ▪ **Gérer**

- Chaque adjoint a la charge d'un quartier de la ville. Il y a 12 adjoints. La remontée d'informations vers les adjoints se fait notamment au travers de conseils de quartiers animés par les habitants.
- Agir pour notre qualité de vie
  - Redéfinir la fréquence et les modalités de l'entretien de l'espace public pour faire de Saintes une ville accueillante et propre ;
  - Aider les propriétaires dans la lutte contre les tags et les dégradations de biens ;
  - Créer des actions de sensibilisation et de pédagogie sur la propreté et l'écologie en ville en partenariat avec les écoles ;
  - Définir un programme annuel de fleurissement sur toute la ville ;
  - Lancer des « Journées Jardin » pour valoriser le personnel municipal en charge des espaces verts et maintenir le « Label 4 Fleurs »
- Agir pour notre cadre de vie
  - Embellir nos entrées de ville ;
  - Eradiquer les friches.

###### ▪ **Dynamiser**

- Agir pour la rénovation et l'animation de la ville
  - Changer le rapport avec le Fleuve en lançant un projet de mise en valeur des berges de la Charente, en s'impliquant activement dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) pour mettre en œuvre des solutions de prévention visant à réduire l'impact des inondations ;
  - Développer un programme de décoration urbaine pour assurer la cohérence entre les différents projets portés par la Ville.
- Agir pour le tourisme et l'évènementiel
  - Promouvoir les manifestations et les événements sur la prairie de La Palu en respectant l'écologie.

##### → **Pour 2018, une poursuite d'objectifs généraux :**

###### ▪ **Ecoute et proximité, réactivité et efficacité**

Cet objectif général se poursuivra avec le **Service Ecoute et Proximité** qui assure une meilleure lisibilité et une plus grande réactivité face aux attentes des administrés.

###### ▪ **Gestion patrimoniale et entretien des espaces publics**

Après avoir déployé, l'année dernière le plan de gestion et d'entretien des espaces publics, le travail se poursuit afin d'établir un plan de gestion définissant les niveaux de service attendus selon les usages de chaque espace, les coûts de gestion et d'entretien qui y sont associés, les fréquences de passage, les ressources mobilisables, les moyens mobilisés et d'en évaluer le résultat, l'efficacité.

Par ailleurs, l'élaboration du plan de gestion du patrimoine arboré nous permet de pérenniser le patrimoine existant et de proposer un plan de renouvellement des arbres vieillissants en

coordination étroite avec les opérations de requalification de voiries ou de réhabilitation de réseaux notamment.

#### ▪ **Information, Prévention et Gestion des Risques Naturels**

Le territoire de la Ville de Saintes est couvert par 2 Plans de Prévention des Risques Naturels relatifs d'une part aux inondations et aux mouvements de terrains (carrières, falaises) d'autre part.

Le service en charge des Risques Naturels assure auprès notamment des administrés une information continue sur les risques naturels et technologiques identifiés sur la ville de Saintes. Il veille notamment à l'actualisation du DICRIM, renseigne et oriente les porteurs de projet ou les particuliers sur le cadre réglementaire et juridique des PPRN.

Il collabore à la mise en œuvre d'actions de prévention et de gestion des crues sur le territoire communal inscrites dans le cadre du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). (Implantation et pose de repères de crues, signalétique et exposition sur les crues historiques à Saintes, étude de réduction de la vulnérabilité de plusieurs secteurs inondables sur Saintes...).

Il définit en outre au travers d'une Convention d'Assistance Scientifique et Technique conclue avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM), un programme pluriannuel de surveillance et de travaux de confortement des secteurs identifiés à fort aléa. (Falaises Saint Louis, Carrières du Vélodrome, Carrières Bouvard).

Il prépare en étroite collaboration avec le Service Eau et Assainissement, la Communauté d'Agglomération de Saintes, l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Charente et les syndicats de rivière notamment les modalités de transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

#### ➔ **Pour 2018, l'action des services :**

##### • **Service conception gestion :**

- Définition, élaboration puis mise en œuvre d'un plan de gestion du patrimoine arboré appliqué au Jardin Public et à ses abords puis à étendre sur l'ensemble de la ville en coordination étroite avec les opérations de requalification de voiries ou de réhabilitation de réseaux notamment.
- Mission d'accompagnement de la FREDON sur 3 ans visant à la mise en œuvre opérationnelle et à l'évaluation du plan de gestion. Principalement en ce qui concerne le niveau d'entretien des espaces verts.
- Charte Terre Saine : obtention du 1er Papillon.
- Etude de valorisation et d'aménagement des espaces naturels de La Palu : Collaboration et contribution à la rédaction d'un cahier des charges relatif à la définition d'un plan de gestion des espaces naturels protégés.
- Propositions d'aménagements paysagers : des giratoires Saintronic et de la Brûlerie du site Saint Louis.
- Réflexion sur la requalification des espaces publics devant Le Présidial.

##### • **Service Espaces Verts :**

- Poursuite et finalisation de la réorganisation des équipes et des secteurs d'entretien des espaces verts, contribution active aux réflexions relatives aux prestations externalisées. (désherbage des trottoirs à externaliser pour partie et à transférer pour le secteur hyper centre au service propreté urbaine).

- Présentation et validation du plan de fleurissement annuel : printemps et automne.
  - Présentation et validation de la campagne de taille des arbres pour 2017 – 2018.
  - Mise en œuvre de potagers en cœur de ville.
  - Réflexions sur l'avenir du centre horticole municipal.
- **Service Propreté Urbaine :**
    - Déclinaison du plan de gestion et d'entretien des espaces publics sur le volet propreté urbaine. Redéfinir les secteurs d'entretien de la voirie manuel et mécanisé, intégrer la compétence « désherbage trottoirs ».
    - Poursuite des réflexions sur l'optimisation et la coordination des interventions avec la CDA en matière de collecte des déchets.
    - Contribution active à l'élaboration d'un plan de communication ciblé sur la propreté des espaces publics, notamment sur les bons comportements à adopter pour participer collectivement à la propreté et à la qualité du cadre de vie.

#### 4.1.2. Culture

La dynamique culturelle qui se déploie au sein des établissements et sites de la ville (Musées, conservatoire, cité musicale, médiathèques, théâtre,...) s'inscrit dans les objectifs généraux de la politique culturelle publique qui permettent l'accès de tous les publics à la culture et contribuent à la conservation et à la valorisation du patrimoine artistique et culturel. Musique, danse, patrimoine, théâtre, arts visuels, lecture pour tous, soutien aux établissements culturels, musiques actuelles... une variété de lieux, et une diversité d'expressions qui permettent d'intégrer la culture à notre quotidien.

#### → **Les objectifs**

##### ▪ **Mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse**

En 2018, l'accent sera particulièrement mis sur :

- Les actions Ville d'art et d'histoire avec la reprise en régie du label et des actions contribuant à sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et à leur patrimoine et à faire rayonner la ville de Saintes. Plus de 20 000 personnes sont ainsi touchés chaque année.
- L'enseignement artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse et la mise en œuvre (471 élèves cotisants et 300 élèves Chant'école) qui permet aux enfants de bénéficier d'une pratique artistique en se confrontant régulièrement au public (plus de 9000 personnes ont assisté aux concerts et galas du CRC) ;
- Les actions de médiation en faveur du jeune public proposées par l'ensemble des établissements culturels de la collectivité (lecture publique, collections muséographiques, patrimoine, musique) et par les structures culturelles qu'elle soutient (théâtre, cité musicale, ville d'art et d'histoire) : plus de 10 000 enfants reçus à l'amphithéâtre et aux musées ;
- La mise en place d'une programmation culturelle adaptée au jeune public (lecture publique plus 6 400 personnes inscrites et plus de 7 500 enfants accueillis pour les actions culturelles des médiathèques par exemple).

##### ▪ **Mise en valeur des patrimoines et des collections**

En 2018, l'accent sera particulièrement mis sur :

- Le développement de nouveaux espaces de gestion et de présentation des collections muséographiques qui comptent des milliers d'objets inventoriés avec une étude lancée autour d'un futur Centre de conservation et d'études ;
  - Une programmation valorisant les sites patrimoniaux de la ville (30 sites classés/ou inscrits monuments historiques dont 22 relèvent de la collectivité) ;
  - L'anniversaire du label UNESCO, avec une programmation autour de la composante Saint-Eutrope
  - Le développement d'une politique d'expositions temporaires valorisant les collections (exposition céramique en cours, exposition Vernon fin 2018) ;
  - La mise en place du plan de gestion de la composante UNESCO, Saint-Eutrope qui reçoit des milliers de visiteurs par an ;
  - Le développement du projet Saint-Eutrope-Vallon des arènes avec l'amphithéâtre qui reçoit plus de 50 000 visiteurs par an ;
  - La préparation de l'anniversaire de l'arc en 2018 dont on fêtera les 2 000 ans (2018-19).
  - La mise en œuvre d'un partenariat scientifique avec l'Université de Bordeaux Montaigne et des laboratoires de recherches
  - L'accueil du congrès national de la société française d'archéologie permettant de mettre à l'honneur le patrimoine médiéval de Saintes (juin)
- **Soutien au rayonnement de Saintes, cité de la musique**
- En 2018, l'accent sera particulièrement mis sur :
- La poursuite de l'accompagnement et le soutien au développement des parcours musicaux à l'abbaye aux Dames, avec la mise en place de la phase du Carrousel ;
  - L'accompagnement et soutien financier du festival « Coconut » (2 800 festivaliers en 2017) ;
  - Le développement d'actions culturelles avec la Ville de Bordeaux (Musique patrimoine ;..)
- **Rayonnement de Saintes et de l'offre culturelle**
- Le soutien aux projets associatifs;
  - La préparation de l'exposition Manchou avec l'accueil d'objets archéologiques provenant de Chine ;
  - La mise en place d'une mission mécénat pour soutenir les projets patrimoniaux et culturels saintais et faire rayonner la cité.

#### 4.1.3. Sport

La politique sportive de la ville de Saintes s'attache à créer du lien social en permettant à tous d'accéder aux équipements sportifs, en incitant à la découverte du sport dans une optique de loisir, de santé, de découverte et de formation de jeunes sportifs de talent.

##### → **Les chiffres clés de la vie associative sportive**

- Plus de 10 000 pratiquants, environs 7 600 licenciés (dont 4 000 jeunes moins de 18 ans) ;
- 80 associations, 60 sports pratiqués ;
- 45% des adhérents résident à Saintes contre 70 % dans les années 2000.

##### → **Les moments clefs**

- Courses cyclistes Bordeaux/Saintes ;
- Tour cycliste féminin de Charente-Maritime ;
- Cross National « Sud-Ouest » ;
- Nuit de l'impact ;
- Tournoi des Arènes ;
- Tournoi Mutualia ;

- Championnat de France pompiers cyclisme ;
- Championnat du monde pompiers cyclisme ;
- .Championnat régionale de triathlon ;
- Championnat régional de duathlon.

## → Les objectifs

- **Gérer**
  - Les grandes orientations du Sport Saintais en concertation avec les Présidents des associations ;
  - En mettant à disposition des infrastructures sportives de qualité en tenant compte de la réglementation en vigueur.
- **Dynamiser**
  - En reconnaissant l'investissement des acteurs du Sport Saintais (Trophée des Sports) ;
  - En développant des actions pour que les citoyens soient des acteurs de leur santé (plan Régional du Sport-Santé / Contrat local de santé) ;
  - En développant l'offre d'APS auprès des personnes atteintes d'un Handicap ;
  - En incitant les associations à développer la pratique sportive dans les quartiers de la cité et à s'ouvrir sur leur propre quartier ;
  - En favorisant les pratiques sportives parents/enfants/jeunes par la mise en place d'opérations municipales.
- **Soutenir une politique sportive de loisir et tournée vers la jeunesse**
  - Les associations sportives:
    - par des aides directes (subventions) ;
    - par la mise à disposition des locaux ;
    - par des aides indirectes.
  - En accompagnant l'organisation d'évènement sportif (Course Cycliste Bordeaux Saintes, Triathlon,...)

## → En 2018

- Poursuivre l'indispensable rénovation et entretien des infrastructures sportives en tenant compte du vieillissement des installations qui demandent une remise aux normes du patrimoine sportif ;
- Développer des actions de promotions du sport (Sport féminin, sport santé, Handisport, sport pour tous) en particulier l'opération « Pass Sport » ;
- Développer le partenariat avec les différents réseaux : Conseil Départemental, Régional, l'association nationale des directeurs des sports... ;
- Amélioration de l'interface service public/usager par la mise en place d'un portail web associatif ;
- Renforcer les liens dans les différents quartiers par la pratique et la découverte du sport.

### 4.1.4. Vie associative

La Ville de Saintes souhaite conduire une politique associative forte en matière de gestion et d'animation.

Les associations sont impliquées dans la vie de la cité et sont par essence des lieux de démocratie actifs. Elles sont en relation étroite avec les collectivités dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de nombreux pans de la politique culturelle, sportive, sociale ou même économique, tant au niveau local qu'intercommunal.

La commune met en place les moyens d'accompagner mais aussi d'impulser le développement associatif. Elle encourage le rassemblement des énergies et forces associatives qui contribuent à dynamiser notre ville.

→ **Les chiffres clés de la vie associative**

- Plus de 480 associations à Saintes dont 370 sont aidées par la Ville ;
- 182 manifestations sont organisées de façon récurrente par an.

→ **Les objectifs**

▪ **Gérer**

- Les grandes orientations de la vie associative en concertation avec les Présidents des associations ;
- En mettant à disposition des infrastructures de qualité en tenant compte de la réglementation en vigueur (Charte associative).

▪ **Dynamiser**

- Accompagner l'organisation des demandes de manifestations associatives sur le domaine public ou privé ;
- Impulser la mutualisation des moyens matériels mis à disposition des associations ;
- Mettre en œuvre des formations associatives thématiques ;
- Conjuguer les talents à œuvrer aux projets ville.

▪ **Soutenir**

- En aidant les associations à monter des projets en commun en favorisant la cohérence et la complémentarité des actions de chacune ;
- En accompagnant l'organisation des demandes de manifestations associatives sur le domaine public ou privé ;
- Les associations:
  - par des aides directes (subventions) ;
  - par la mise à disposition des locaux ;
  - par des aides indirectes.
- En répondant aux questions des bénévoles et salariés des associations dans les domaines suivants :
  - Aide à la création d'associations ;
  - Fonctionnement et vie statutaire ;
  - Organisation financière et comptable ;
  - Assurances et responsabilités associatives ;
  - Faciliter le partage d'expériences entre bénévoles ;
  - Montage de dossiers de subvention ;
  - Aides et conseils juridiques.

→ **En 2018**

- Améliorer l'interface service public/usager par la mise en place d'un portail web associatif, et développer des interfaces pour les associations ;
- Valider un schéma d'orientation pluriannuel des infrastructures non sportives, et améliorer les équipements ;
- Poursuivre la maintenance des salles existantes ;
- Préparer le village des associations 2018 ;
- Renforcer le concept interlocuteur unique des associations à l'accueil en mairie ;
- Appliquer et sensibiliser à la charte associative ;
- Identifier les activités principales du tissu associatif ;
- Renforcer la mutualisation des locaux associatifs ;
- Créer une pépinière associative (soutien et accompagnement).

#### 4.1.5. Services à la population

La ville de Saintes développe ses services à la Population au travers des services de l'état civil, des formalités administratives, des cimetières, des moyens généraux, de la police municipale et de l'occupation du domaine public.

##### → **Les chiffres clés des services à la Population (au 30/09/2017)**

- Plus de 38 000 appels téléphoniques;
- 19036 électeurs (chiffres Février 2017), 997 déclarations de naissances, 644 déclarations de décès, 62 cérémonies de mariage et 25 parrainages, 11 changements de prénom,
- 1184 passeports, 1511 CNI, 65 attestations d'accueil
- Plus de 6 600 procès-verbaux par la police municipale et le service stationnement, 5 000 appels spécifiques Police ;
- 36 147 plis ouverts, 47 231 envois, 40 434 courriers distribués aux riverains.

##### → **Les moments clefs:**

- Elections présidentielles et législatives;
- Recensement de la population ;
- Mariages, parrainages, commémorations aux cimetières ; mais aussi PACS depuis novembre 2017, rectifications administratives, changement de prénom et CNI biométriques,
- Sécurité de la fête de la musique, du 14 juillet, de la St Sylvestre, des courses cyclistes et des manifestations villes, sécurité quotidienne des foires et marchés ;
- Armement de la police municipale,
- Mise en place des carnets de bord dans les véhicules, équipement de badges électroniques pour le règlement des péages (véhicules loisirs et poids lourds), achat pastilles « crit'air » pour circuler dans les zones à circulation restreinte,
- Renouvellement du marché mobilier
- Mise en place des horaires en journée sur l'activité entretien des locaux et réorganisation du service moyens généraux visant à diminuer les coûts de fonctionnement.

##### → **Pour 2018**

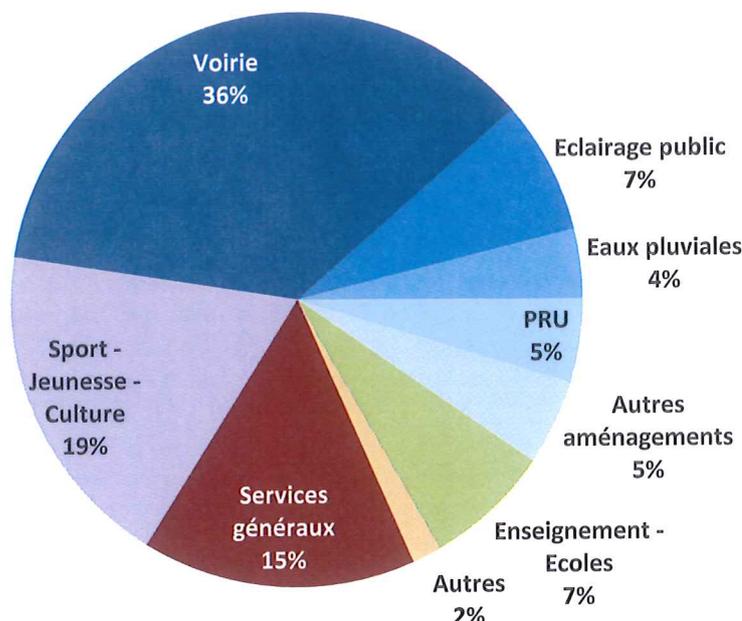
- Poursuite de la politique visant à améliorer la propreté et la sécurité ;
- Dépénalisation du stationnement avec le changement des horodateurs et une nouvelle tarification (Tarif post stationnement),
- Mise en place de bornes dans le secteur piéton,
- Projet de création de nouveaux emplacements pour le columbarium des cimetières, rénovation des espaces de dispersion,
- Amélioration de l'espace d'accueil de l'Hôtel de ville.

#### 4.1.6. Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèveraient, fin 2017, à 5,2 millions d'euros.

La répartition par politique publique est la suivante :

##### Dépenses d'investissement 2016 par opérations



En poursuivant toujours l'objectif d'attractivité de notre ville, les thèmes majeurs à partir de 2018 pourraient être les suivants :

#### 1. Projets structurants :

- Grand projet prioritaire :
  - Aménagement du Site Saint-Louis.
  - Valorisation Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- Autres grands projets :
  - Aménagement du secteur Sur Moreau : quartier résidentiel et équipements (partenariat EPF) ;
  - Réaménagement de l'Avenue de Saintonge (partenariat Département) ;
  - Soutien à la création d'un centre archéologique par la DRAC (site de la Trocante) ;
  - Revitalisation du centre-ville ;
  - Mise en place de coopératives de développement commercial (projet pilote) ;
  - Gare multimodale (partenariat avec la CDA).
  - Requalification des quais dans le cadre de la « Vélo voie verte » (Flow Vélo) porté par la CDA.
  - Aménagement de la Palu (base de loisirs).

#### 2. Equipements et espaces publics

- Poursuite de l'entretien, de la propreté et de l'amélioration de la voirie communale ;
- Sécurisation du secteur piéton ;
- Participation aux travaux sur les routes départementales du territoire de Saintes ;

- Poursuite de l'amélioration de l'éclairage public ;
- Mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée et des arrêts de bus ;
- Entretiens et rénovations des bâtiments publics et des édifices patrimoniaux ;
- Achats de matériels pour équiper les services municipaux ;
- Poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- Modifications et révisions du Plan Local d'Urbanisme, notamment pour la création d'une zone d'activités à Beaulieu ;
- Soutien aux particuliers pour l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat (aides à la rénovation de façades),
- Poursuite de la rénovation et dynamisation des centres commerciaux Boiffiers et Bellevue.
- Etablissement d'un schéma directeur communal suite à la réforme de défense extérieure contre l'incendie (mars 2017)
- Projet Avenue Kennedy : mise en séparatif des canalisations d'assainissement afin de protéger la source d'eau en aval

## 5. Perspectives sur les budgets annexes

### 5.1. Budget annexe « assainissement collectif »

Section de fonctionnement (BP 2017) : 2 009 200 €

Section d'investissement (BP 2017) : 1 203 250 €

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'assainissement, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Doté de l'autonomie financière, ce budget a recours à l'emprunt.

*A noter que le lien entre le budget annexe assainissement et le budget principal (partie « gestion du service d'eau pluviale ») est fort. En effet, les études et travaux sont conjoints et contribuent à « l'assainissement » en général, d'autant que les eaux pluviales transitent en partie par des ouvrages communs (canalisation, station d'épuration...).*

#### 5.1.1. Fonctionnement

##### **Réflexions entre les principales dépenses :**

- Rémunération de VEOLIA pour l'exploitation du service assainissement et le renouvellement de petits équipements de la station d'épuration ;
- Les diverses rémunérations d'intermédiaires (suivi épandage des boues, bureau d'étude) ;
- Les frais de personnel.

##### **Réflexions entre les principales recettes :**

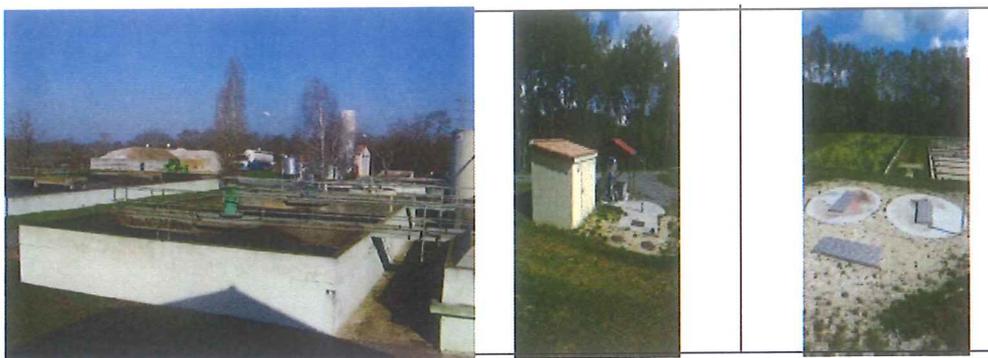
- Les reversements de la part assainissement liés aux factures d'eau et prestations liées ;
- Les reversements liés aux dépotages des matières de vidange et des graisses à la station d'épuration (conventions avec des établissements tiers).

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permette d'assumer les dépenses de l'année mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir. On évite ainsi les ressauts tarifaires l'année où un équipement lourd doit être financé, ce qui devra être le cas dans les années à venir avec la nécessité de rénover la station d'épuration.

La politique tarifaire doit également prendre en compte les ratios de solvabilité du budget. Pour répondre à ces objectifs, le tarif du service public d'assainissement a été majoré de 1,9% en 2017, et il est proposé une hausse de 3,5% pour 2018.

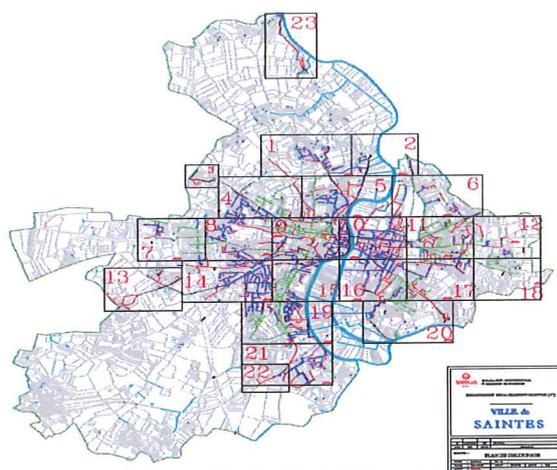
## 5.1.2. Investissement

### Le patrimoine Assainissement



La station d'épuration de Lormont

La station d'épuration du bois rulaud à filtre planté de roseaux



275 km de canalisation de réseau



54 postes de refoulement

Après un diagnostic préalable sur la station d'épuration en 2013, un schéma directeur d'assainissement sera rendu en 2018. Ce dernier permettra d'identifier les futurs travaux sur le réseau d'assainissement ainsi que sur la station d'épuration de Lormont.

Le programme d'investissements des années à venir (ouvrages et réseaux) émanera de ces documents. Les dépenses prévisibles dans les futures années vont concerner la refonte et modernisation de l'ensemble du système d'assainissement (canalisation ; station d'épuration...) amenant à des coûts non négligeables d'investissement.

A noter que certains ouvrages de la station d'épuration étant vétustes, des travaux sont d'ores et déjà programmés en période estivale (été 2018 ou 2019 selon les conditions météorologiques) pour un montant estimé à 950 000 € HT.

Suite à l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le dossier de mise en séparatif de l'avenue Kennedy a été retenu. Il permettra de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement dès 2018 pour améliorer la protection du captage d'eau potable de Lucérat situé en contrebas.

### Les principales dépenses envisagées dans le futur ou enclenchées sont :

- L'étude du Schéma Directeur d'Assainissement ;
- L'étude complémentaire sur la station d'épuration ;
- Les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement sont prévus (gestion du patrimoine). Le montant des investissements proposé en 2018 est de 761 000 € HT. L'opération la plus conséquente concerne l'Avenue Kennedy.
- Les travaux sur le poste de relèvement général et le pré-traitement de la station d'épuration, sont programmés (Eté 2018 ou 2019 selon les conditions météorologiques) pour un montant estimé à 950 000 € HT.

### Les principales recettes seront :

- Les subventions de l'Agence de l'Eau concernant le Schéma Directeur d'Assainissement et les travaux de l'avenue Kennedy.

La proposition budgétaire concerne donc essentiellement les objectifs suivants :

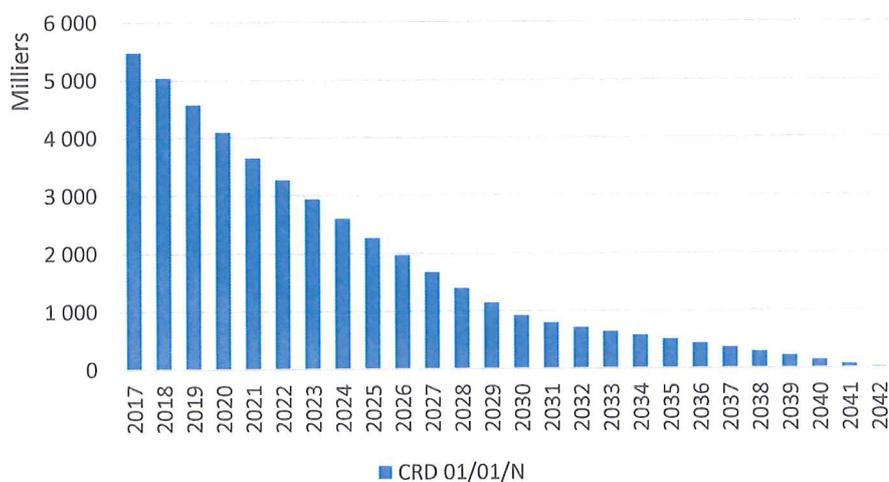
- o Les études dans le cadre de la refonte et modernisation du système d'assainissement ;
- o Les travaux de renouvellement pour le maintien du patrimoine Assainissement (durabilité et pérennité des équipements).

### 5.1.3. Endettement

L'encours de dette, en 2016 s'élève à 5,5 millions d'euros, et s'établit à 5,032 millions d'euros fin 2017.

#### Profil d'extinction de la dette

CRD 01/01/N



## 5.2. Budget annexe « eau potable »

*Section de fonctionnement (BP 2017) : 2 694 700 €*

*Section d'investissement (BP 2017) : 1 391 800 €*

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives au service public d'adduction d'eau potable, géré dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt.

### 5.2.1. Fonctionnement

#### **Réflexions entre les principales dépenses :**

- La rémunération d'AGUR pour l'exploitation du service et le renouvellement de petits équipements de l'Usine ;

#### **Réflexions entre les principales recettes :**

- Les reversements liés aux factures d'eau et à la vente d'eau au Syndicat des Eaux ;
- Les subventions concernant les actions de protection du captage, dont la subvention du poste d'animation de la démarche.

La politique tarifaire consiste à appliquer un tarif qui permet d'assumer les dépenses de l'année mais aussi les investissements programmés ou prévisibles des années à venir. On évite ainsi les ressauts tarifaires l'année où un équipement lourd doit être financé.

La politique tarifaire doit également prendre en compte les ratios de solvabilité du budget, afin de maintenir la santé financière du service public.

Au vue de la santé financière du budget d'eau potable, il n'est pas proposé d'augmentation pour les consommations d'eau et d'abonnement en 2018.

## 5.2.2. Investissement

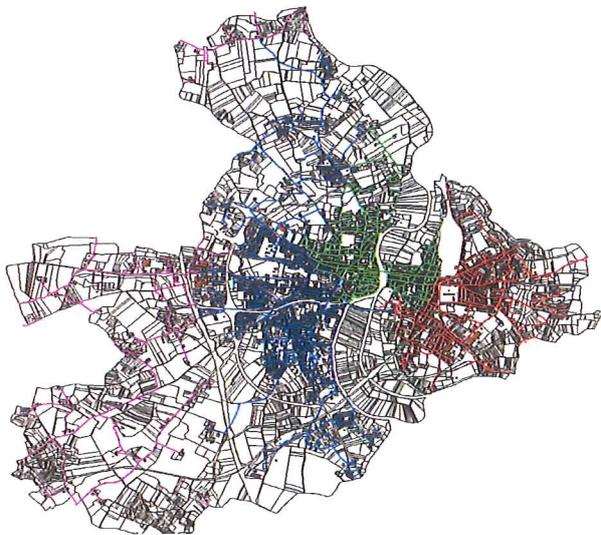
### Le patrimoine Eau potable



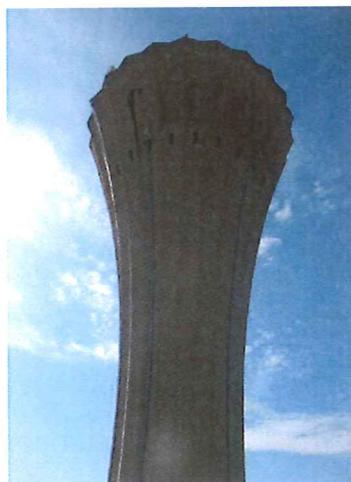
POMPAGE : La source de Lucérat  
(captage d'eau)



TRAITEMENT: L'usine de  
traitement/potabilisation de l'eau de  
Diconche



225 km de canalisation de  
distribution



7 réservoirs dont le château d'eau  
des Boiffiers

#### Les dépenses majeures sont :

- Le schéma directeur eau potable permettant de hiérarchiser les investissements à venir de manière optimisée ;
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sont également prévus (gestion du patrimoine). Les investissements envisagés pour 2018 sont estimés à 650 000 €. L'opération la plus conséquente concernerait l'avenue Kennedy (remplacement d'une canalisation en fonte grise vieillissante).
- Dans le cadre de la démarche « protection du captage de Lucérat », des études sont en cours sur l'aire d'alimentation du captage. Des études de maîtrise d'œuvre pour les

travaux de gestion des eaux pluviales de la zone industrielle des Charriers sont également programmées.

- Les études liées à la démarche agricole de sensibilisation dans le cadre de la protection du captage d'eau de Lucérat (démarche volontariste de réduction des pollutions diffuses : nitrates et pesticides).

Les dépenses prévisibles dans les futures années sont :

- o Le maintien et renouvellement du patrimoine actuel (Captage/Usine/Château d'eau) ;
- o La démarche de protection de la ressource en eau de Lucérat.

**Les recettes majeures sont :**

- Les subventions concernant les actions protection du captage ;
- Les subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du schéma directeur eau potable

Cette proposition budgétaire concerne donc essentiellement les objectifs suivants :

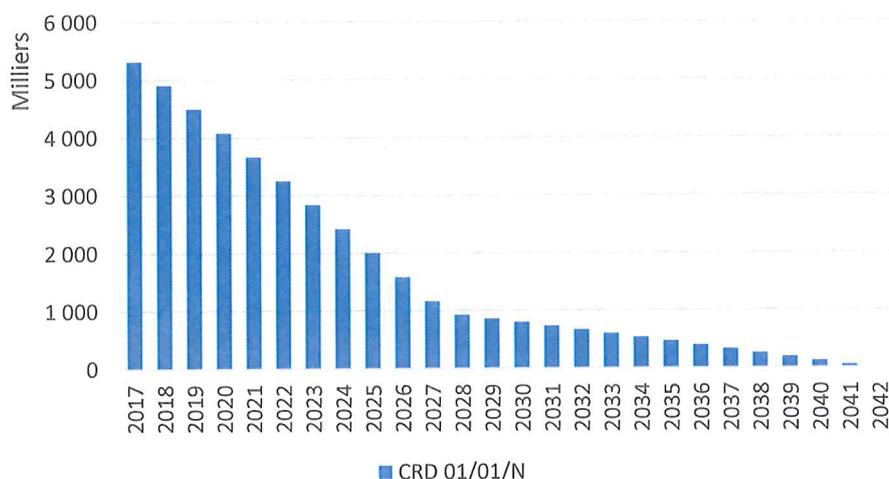
- o La protection du captage d'eau de Lucérat ;
- o Les travaux de renouvellement pour le maintien du patrimoine Eau potable (durabilité et pérennité des équipements).

### 5.2.3. Endettement

Ce budget est autonome financièrement, il a recours à l'emprunt. L'encours de dette s'élève, en 2016 à 5,31 millions d'euros, et tombe à 4,907 millions d'euros fin décembre 2017.

#### Profil d'extinction de la dette

CRD 01/01/N



### 5.3. Budget annexe « organisation de salons »

*Section de fonctionnement (BP 2017) : 136 950 €*

*Section d'investissement (BP 2017) : 9 000 €*

On retrouve dans ce budget les dépenses et recettes relatives à l'organisation du salon annuel de l'habitat et éventuellement d'autres manifestations à vocation commerciale.

Le salon de l'habitat et du jardin est organisé depuis les années 1990. A l'origine, il était porté par la Société Economique Mixte Immobilière de Saintonge. Depuis 2009, la ville de Saintes en a été l'organisatrice de ce salon.

Pour 2017, le salon de l'habitat a été réalisé par une entreprise, Loire Évènement Organisation, qui a loué l'Espace Mendès France pour organiser l'accueil des professionnels du secteur et des visiteurs.

Une nouveauté attendue pour l'année prochaine : organisation du salon de la maison du 2 au 4 mars 2018 pour permettre aux professionnels de mettre en avant leur savoir-faire en matière de décoration, d'ameublement et de tout ce qui peut concerner l'aménagement et l'intérieur de la maison.

Aussi, compte tenu de l'évolution des manifestations qui contribue au dynamisme économique local, il conviendra de revoir le fonctionnement de ce budget en 2018.

#### 5.4. Budget annexe « golf »

*Section de fonctionnement (BP 2017) : 507 900 €*

*Section d'investissement (BP 2017) : 56 200 €*

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet.

Comme pour le budget Salon, les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

Pour 2018, ce budget découle d'un plan d'orientation réalisé sur les 5 prochaines années pour le golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet.

L'objectif du golf en 2018 est d'augmenter le nombre de pratiquants :

- créer de nouveaux golfeurs ;
- proposer un « Pass 3 golfs » avec les golfs de Royan et de La Rochelle ;
- développer l'attractivité touristique en organisant des compétitions nationales.

L'attrait du golf passera également par un parcours de qualité en parfait état d'entretien avec ses chemins, ses bunkers, ses départs tout au long de l'année. Egalement, par la poursuite de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

La politique tarifaire est ajustée chaque année en prenant en compte les tarifs pratiqués sur d'autres sites. En 2018, il est prévu une augmentation du prix des abonnements semainiers et des couples, du green fee 9 trous et du pitch and putt 18 trous, des locations d'emplacement voiturette...

En matière d'investissement, prise en compte du plan pluriannuel d'investissement pour maintenir le matériel et le parcours existant. Le coût de maintien est estimé à 47 500€ ainsi qu'une étude en interne pour améliorer le standing du golf au niveau des bâtiments d'accueil, du club house, du parking.

## 5.5. Budget annexe « site Saint-Louis »

*Section de fonctionnement (BP 2017) : 6 542 866 €*

*Section d'investissement (BP 2017) : 7 391 631 €*

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Le précédent projet a été abandonné parce que beaucoup trop coûteux.

Le nouveau projet d'aménagement est en cours de définition, les aménagements envisagés :

- Création d'un grand hôtel avec centre de séminaire ;
- Des logements dont une offre de typologie variées : en accession de bon standing, locatif et locatif conventionnés ;
- Un pôle de services à la personne dont résidence sénior ;
- Des commerces : cafés, restaurants, boutiques dédiées au tourisme ;
- Des locaux destinés à l'artisanat d'art ;
- Un site touristique et archéologique avec le Belvédère sur la ville et la vallée de la Charente ;
- Réaménagement de la place du 11 Novembre ;
- La requalification du cours Reversaux entre la rue Saint-Eutrope et le Cours National, et l'aménagement de la liaison avec le vallon des Arènes ;
- Des aménagements de quartier.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Autorisations de programme

Il convient, au travers du débat d'orientations budgétaires, de rappeler ce que sont les engagements pluriannuels de la collectivité au travers des autorisations de programme.

Tableau des autorisations de programmes votées

	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	19 644 429,77	269 476,40	158 000,00	199 523,60				20 271 429,77
VIDEO PROTECTION		57 429,50	107 000,00					164 429,50
VOIRIE			629 000,00	846 000,00	760 000,00	700 000,00	700 000,00	3 635 000,00
TOTAL	16 565 339,83	326 905,90	894 000,00	1 045 523,60	760 000,00	700 000,00	700 000,00	24 070 859,27

Ces éléments correspondent au dernier tableau des AP voté.

Ils seront revus et modifiés à l'occasion du vote du budget primitif 2018, pour les ajuster à la réalité de ces projets.